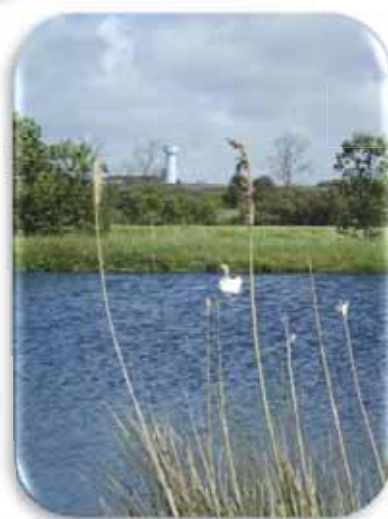


# Communauté d'Agglomération Royan Atlantique



## Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées

Exercice 2018

# Préambule

<b>A) La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique</b>	<b>p 5</b>
<b>B) Le service assainissement</b>	<b>p 6</b>
<b><u>1) Assainissement Collectif</u></b>	<b>p 7</b>
<b><u>A) Généralités</u></b>	<b>p 7</b>
1- Les missions	p 7
2- Les abonnés	p 7
3- Le réseau et les unités de traitement	p 8
4- Délégation de Service Public	p 8
<b><u>B) Bilan technique de l'exercice 2018</u></b>	<b>p 9</b>
1- Nombre d'abonnés et volumes facturés	p 9
2- Les abonnés non domestiques	p 10
3- Les réseaux de collecte et de transport	p 10
4- Les ouvrages d'épuration	p 11
5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration	p 47
6- Les faits marquants de l'exercice	p 50
7- Développement durable	p 52
<b><u>C) Bilan financier</u></b>	<b>p 53</b>
1- Les modalités de tarification	p 53
2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube	p 53
3- La facture d'eau	p 53
4- Les autres recettes d'exploitation	p 55
5- Synthèse des recettes d'exploitation 2018, la dette	p 55
6- Dégrevements sur factures suite à des fuites	p 55
<b><u>D) Indicateurs de performance</u></b>	<b>p 56</b>
<b><u>E) Les orientations pour l'avenir</u></b>	<b>p 57</b>

<b><u>2) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u></b>	<b>p 58</b>
<b><u>A) Généralités</u></b>	<b>p 58</b>
1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?	p 58
2- Les missions	p 59
3- Les habitations en ANC	p 59
<b><u>B) Bilan technique de l'exercice 2018</u></b>	<b>p 60</b>
1- Nombre d'habitations en ANC	p 60
2- Les contrôles réalisés en 2018	p 61
<b><u>C) Bilan financier</u></b>	<b>p 66</b>
1- La tarification	p 66
2- Les recettes d'exploitation	p 66
<b><u>D) Indicateurs de performance</u></b>	<b>p 66</b>
<b><u>E) Les orientations pour l'avenir</u></b>	<b>p 66</b>
<b>C) Communication</b>	<b>p 67</b>
<b>D) Synthèse</b>	<b>p 70</b>
<b>E) Note d'information Agence de l'Eau Adour Garonne</b>	<b>p 72</b>

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

P 42 - 46

# Préambule

**La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de ses 33 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.**

*(Il est à noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la CARA compte 33 communes suite à la fusion de Floirac et de Saint-Romain-sur-Gironde).*

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Décret n° 95-635 du 6 mai 1995), le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées « RPQS ». Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers.

De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Par décret du 29 décembre 2015, le délai de présentation du RPQS a été reporté au 30 septembre.

Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués tout comme les orientations pour l'avenir, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles.

## A) La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique se compose, en 2018, de 33 communes : Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Cozes, Épargnes, Étaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Sablonceaux, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.

(à noter : au 1<sup>er</sup> janvier 2018 fusion des communes de Floirac et de Saint-Romain-sur-Gironde pour former la commune nouvelle de Floirac)

**Sa population est d'environ 84 000 habitants** mais celle-ci passe à plus de 450 000 en période estivale. La plus petite commune compte 103 habitants alors que la ville centre, Royan, dépasse les 19 000 habitants. 9 villes de plus de 3 000 habitants sont présentes sur le territoire.



Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de La Gironde et de La Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines y sont liées à l'eau que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

## B) Le service assainissement

L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.

La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent **des rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale**. De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite **un surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.

**L'assainissement peut être Collectif (AC)**, dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune, filtres plantés de roseaux...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC)**, dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées de l'habitation sur la parcelle.

**Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.**

Il se compose (au 31 décembre 2018) de 9 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 1 adjoint, 4 techniciens et 3 assistantes administratives.

Le service assainissement c'est :

- **Plus de 3 900 courriers envoyés** (4 300 en 2017) et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...

- **Une commission assainissement présidée par Jean-Marc BOUFFARD** qui s'est réunie **4 fois** au cours de l'année : invitation à la journée portes-ouvertes de la STEP des Mathes du 24 mars 2018 ; point sur les dossiers en cours ; présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2017 « RPQS », présentation du dossier de demande d'autorisation environnementale du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer/Les Mathes-La Palmyre et révision des zonages d'assainissement collectif / assainissement non collectif ; Programmation de travaux 2019.

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux « CCSPL »** a été réunie **2 fois** pour présenter le Rapport Annuel du Délégué et le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2017 « RPQS » et choix du mode de gestion du service d'assainissement collectif dans le cadre de la procédure de nouveau contrat de Délégation de Service Public.

- **29 délibérations prises par le Conseil Communautaire** notamment les tarifs 2019, la programmation de travaux 2019, acquérir des terrains afin d'y implanter des ouvrages, valider les nouveaux zonages d'assainissement, procédure Délégation de Service Public pour l'assainissement collectif ...

- **18 marchés notifiés (26 lots) à 15 entreprises pour un montant total de 3,51 millions d'€ HT (rappel 2017 : 27 marchés avec 15 entreprises pour 3,96 millions d'€).**

**(8 marchés concernant des maîtrises d'œuvre qui ont été attribués à 8 entreprises différentes et 10 marchés concernant des travaux qui ont été attribués à 9 entreprises différentes).**

## 1) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### A) Généralités

79 967 abonnés au service assainissement collectif  
93 % des habitations

#### 1- Les missions

Les missions de ce service sont :

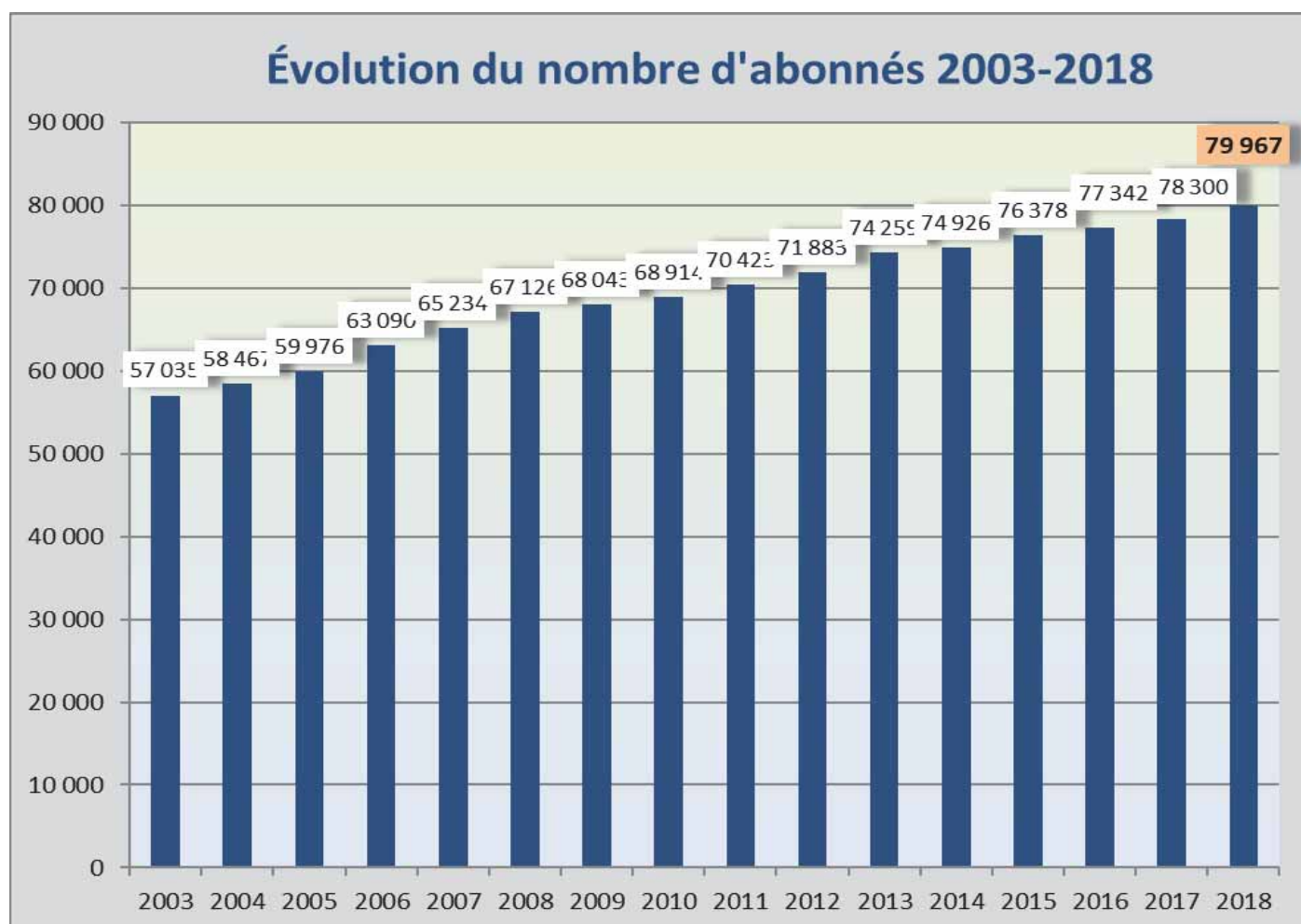
- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :

▪ **754 Permis de Construire** notamment 100 à Saint-Palais-sur-Mer, 67 à Vaux-sur-Mer (731 PC en 2017 soit une hausse 3 %), **46 Permis d'Aménager**.

▪ **370 demandes de Certificat d'Urbanisme en 2018** (466 en 2017 soit une baisse de 21 %) notamment 34 à Médis, 24 à Saujon et 11 à Semussac.

#### 2- Les abonnés

**93 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service** soit **79 967 abonnés** au 31 décembre 2018 (1 667 abonnés de plus qu'en 2017 soit 2,1 % de hausse).



## 3- Le réseau et les unités de traitement

### \* Le réseau

Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par 969 km de canalisations (722 km en gravitaire et 247 km en refoulement) et est équipé de 410 postes de refoulement dont 229 sont télésurveillés. Il est de type séparatif ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

### \* Les unités de traitement

Le traitement des eaux usées est assuré par 24 unités de traitement :

#### - 5 stations d'épuration « STEP » :

Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement exclusivement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.

#### - 12 lagunes :

Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet (lagune aérée) et Talmont-sur-Gironde.

#### - 4 filtres plantés de roseaux :

Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux.

#### - 2 filtres à sable :

L'Éguille-sur-Seudre/Les Métairies et Sablonceaux/Le Pont.

#### - 1 disques Biologiques + Filtres Plantés de Roseaux :

Cozes/Javrezac

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de 326 545 Équivalents Habitants (EH).

**5 STEP, 12 Lagunes, 4 Filtres Plantés de Roseaux  
2 Filtres à Sable et 1 Disques Biologiques**

**Capacité Épuratoire totale : 326 545 Équivalents Habitants**

## 4- Délégation de Service Public

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'agglomération reste propriétaire des ouvrages.

Le contrat d'affermage a été signé, après mise en concurrence, entre la CER et la CARA et a pris effet le 19 août 2006 pour une durée initiale de 12 ans.

Un avenant n°1 a été signé le 28 décembre 2012. Un avenant n°2 a été signé le 21 juin pour prolonger le contrat jusqu'au 18 mars 2019.

### **Compagnie des Eaux de Royan**

13 rue Paul-Émile Victor

17640 VAUX-SUR-MER

Tél. : 05.81.31.85.01.

Urgence 24H/24 : 05.81.91.35.02.

www.saur.com



## B) Bilan technique de l'exercice 2018

### 1- Nombre d'abonnés et volumes facturés

79 967 abonnés  
5 642 787 m<sup>3</sup> facturés

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

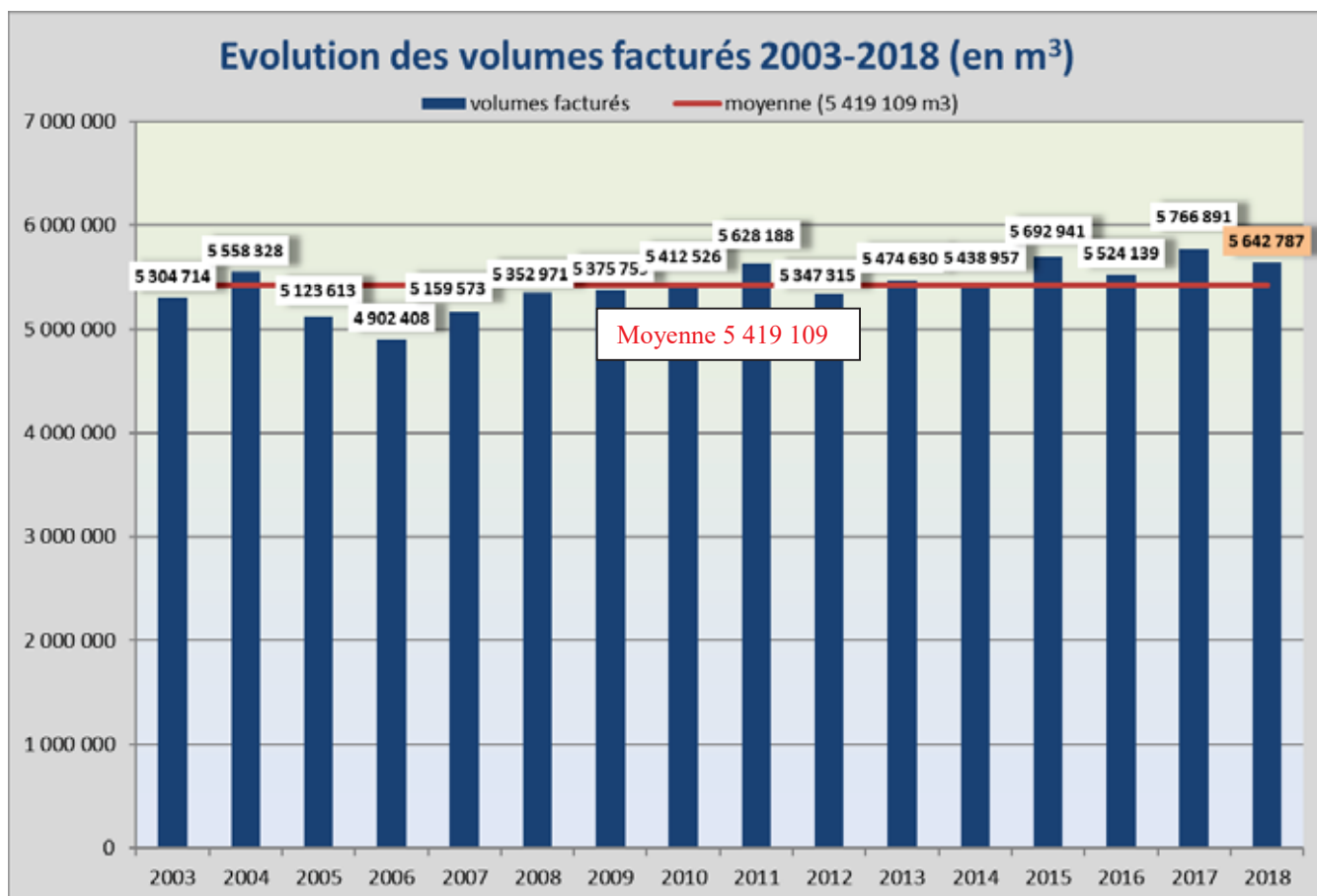
Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement au 31 décembre 2018 :

Communes	Nombre d'habitants (population totale)	Nombre total d'abonnés assainissement (AC + ANC)	Nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	754	467	207	44,3
ARVERT	3 491	2 502	2 350	93,9
BARZAN	478	366	252	68,9
BOUTENAC-TOUVENT	228	148	102	68,9
BREUILLET	2 908	1 952	1 720	88,1
BRIE-SOUS-MORTAGNE	237	164	143	87,2
CHAILLEVETTE	1 571	1 015	978	96,4
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	600	490	202	41,2
CORME-ÉCLUSE	1 133	554	0	0,0
COZES	2 180	1 424	1 117	78,4
ÉPARGNES	860	497	118	23,7
ÉTAULES	2 455	1 690	1 625	96,2
FLOIRAC	376	249	123	49,4
GRÉZAC	935	530	216	40,8
LA TREMBLADE	4 554	5 616	5 433	96,7
LE CHAY	780	401	266	66,3
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	907	554	547	98,7
LES MATHES	1 999	4 967	4 767	96,0
MÉDIS	2 925	1 847	1 575	85,3
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 161	3 667	3 315	90,4
MORNAC-SUR-SEUDRE	859	617	584	94,7
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	922	789	608	77,1
ROYAN	19 047	22 656	22 631	99,9
SABLONCEAUX	1 440	683	348	51,0
SAINT-AUGUSTIN	1 367	1 101	1 049	95,3
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 475	8 686	8 618	99,2
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 987	6 796	6 760	99,5
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 730	784	184	23,5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 217	1 829	1 745	95,4
SAUJON	7 317	4 760	4 608	96,8
SEMUSSAC	2 381	1 456	1 203	82,6
TALMONT-SUR-GIRONDE	103	153	140	91,5
VAUX-SUR-MER	3 864	6 452	6 433	99,7
<b>TOTAL CARA</b>	<b>84 241</b>	<b>85 862</b>	<b>79 967</b>	<b>93,1</b>

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 642 787 m<sup>3</sup> (rappel : le volume facturé en 2017 était de 5 766 891 m<sup>3</sup>, soit une baisse de 2 %).

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 70,6 m<sup>3</sup> pour l'année 2018 (baisse de 4 % par rapport à 2017 ; 73,7 m<sup>3</sup>/abonné).

Le ratio est de 70 m<sup>3</sup>/abonné dans le secteur sud ; 67,5 m<sup>3</sup> sur le secteur balnéaire et de 73,9 m<sup>3</sup> sur le secteur de la Seudre.



## 2- Les abonnés non domestiques

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 10 conventions spéciales de déversement signées avec :

- à La Tremblade : VINAIGRES FUCH SAS.
- à Royan : CLEAN STAR (Pressing), PLANET EXOTICA, SODISROY (Leclerc), CLINIQUE PASTEUR.
- à Saint-Sulpice-de-Royan : SCA SYNTEANE et SOROVISA.
- à Saujon : LES THERMES, VÉOLIA.
- à Vaux-sur-Mer : CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN.

969 km de réseau sur  
32 communes desservies

## 3- Les réseaux de collecte et de transport

**32 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement.**

Les réseaux sont essentiellement organisés en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement.

Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après examen en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).

Il y a :

- **5 bassins enterrés de stockage** en cas de surverse du réseau (ex : bache de Pontailiac).
- **410 postes de refoulement** dont 229 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident. 78 postes ont été étalonnés (mesure du débit des pompes).



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes et du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.

- **35 postes de refoulement sont équipés d'un groupe électrogène** afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF.

**5 bassins de stockage**  
**410 postes de refoulement**  
**40 unités de lutte contre les odeurs**



- **40 unités de lutte contre les odeurs** sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations d'oxygène pur ou d'air comprimé, de sels ferriques ou par traitement physico-chimique, par filtre biologique ou sur charbon actif.

## 4- Les ouvrages d'épuration

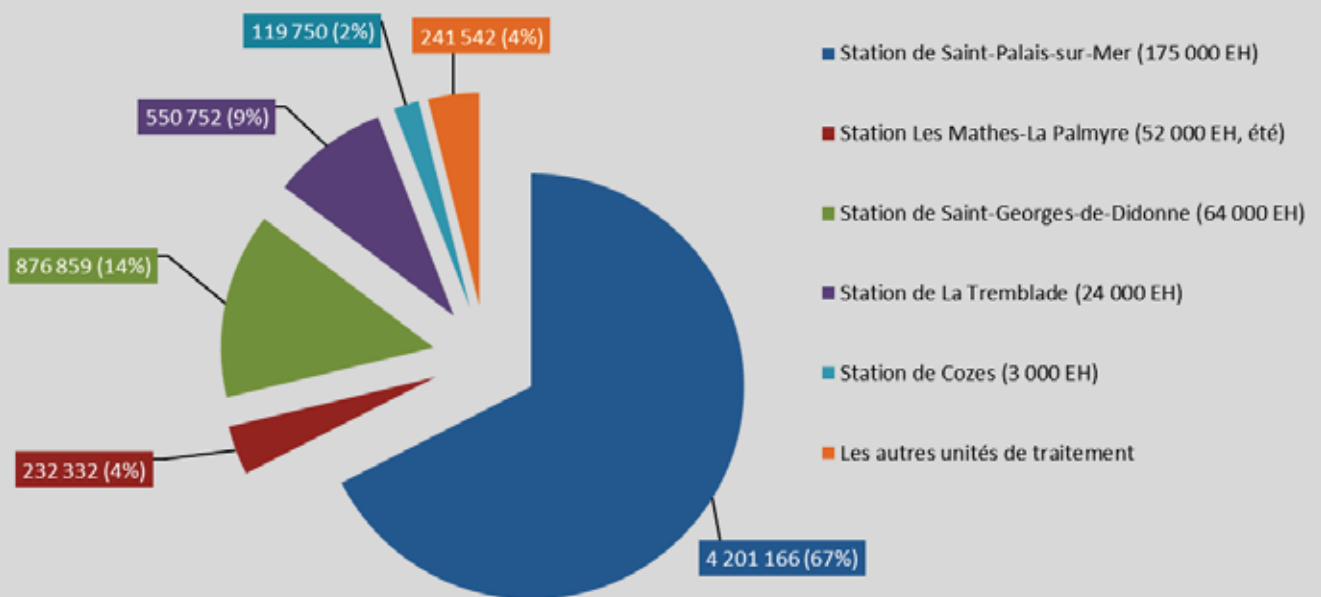
Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 Stations d'Épuration (STEP),
- 12 Lagunes,
- 4 Filtres plantés de roseaux,
- 2 Filtres à sable,
- 1 Disques Biologiques + Filtres Plantés de Roseaux.

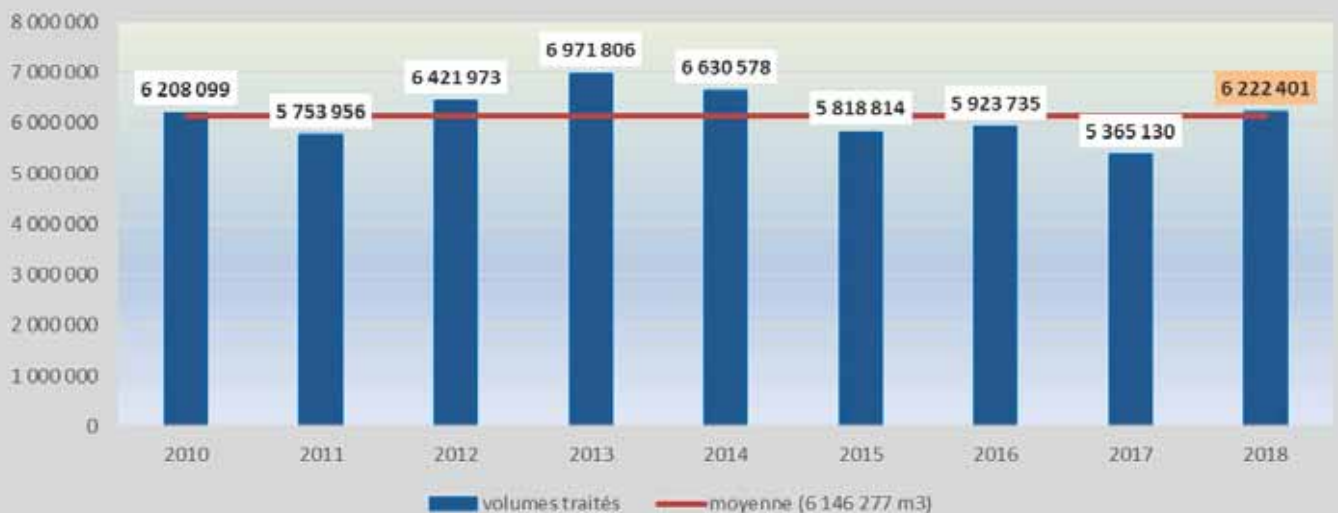
6 222 401 m<sup>3</sup> traités sur l'ensemble des ouvrages

6,2 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités sur l'année 2018 (5,4 millions en 2017 soit une hausse de 15 %).

Volumes d'Eaux Usées traitées en 2018 par station d'épuration (m<sup>3</sup>)



Évolution des volumes traités 2010 - 2018 (en m<sup>3</sup>)



## ★ Descriptif :

Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « La Citerne ».

Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).

**14 communes sont raccordées sur cet ouvrage** (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre, Étaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer).

**97,7 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (57 372 abonnés).

**Capacité nominale de 175 000 Équivalents Habitants** soit 25 100 m<sup>3</sup>/j et 10 300 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 août 2015.

## ★ Traitement :



**STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER**  
**175 000 EH ; 14 communes**  
**4 201 166 m<sup>3</sup> traités en 2018**

★ **Tranches 1 et 2 : boues activées** (moyenne charge) **précédées d'un traitement physico-chimique l'été** (100 000 EH).

★ **Tranches 3 et 4** (fonctionnement estival) : **traitement physico-chimique** associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH).

★ Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.

↳ Rejet à marée descendante au « Puits de l'Auture ».

Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan à Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes/La Palmyre.

↳ Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.

↳ Unités de traitement et de compostage des boues.

↳ Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et des produits de curage des réseaux d'assainissement.

↳ 3 unités de désodorisation.



## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	25	9	50 <sup>(1)</sup>
DCO	125	13	250 <sup>(1)</sup>
MES	30	13	85 <sup>(1)</sup>
NTK	30 <sup>(2)</sup>	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhitoires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

## La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale	Valeurs rédhitoires
E. Coli (u/100 mL)	1 000 <sup>(1)</sup>	20 000
Entérocoques (u/100 mL)	1 000 <sup>(1)</sup>	4 000
Entérovirus (pfu/10 L) <sup>(2)</sup>	0	

(1) La concentration maximale devra être respectée dans 90 % des cas au moins, sans que la valeur rédhitoire ne soit jamais dépassée.

(2) pfu : partie formant unité.

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **4 201 166 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (3 658 443 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 15 %). Soit une moyenne journalière de 11 510 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO <sub>5</sub>	219,91	339
DCO	652,31	1 002
MES	408,70	855
NTK	68,62	99,60
Pt	9,15	13

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NtK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	9,8	40	7,5	25,4	5

## ★ Descriptif

Elle est située au 281 avenue du 107<sup>ème</sup> régiment d'infanterie au lieu-dit « La Casse à Thion ».

Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).

**3 communes sont raccordées sur cet ouvrage :** Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne et Semussac.

**95,1 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (13 809 abonnés).

**Capacité nominale de 64 000 Équivalents Habitants** soit 9 600 m<sup>3</sup>/j et 3 840 Kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre 1998 et du 30 novembre 1998.

## ★ Traitement



**STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE**

**64 000 EH ; 3 communes**

**876 859 m<sup>3</sup> traités en 2018**



★ **Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été.**

★ Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.

↳ Rejet dans le marais de « Chenaumoine ».

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge).

## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)		Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)		Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhitoires (mg/L)
	hiver	été	hiver	été		
DBO <sub>5</sub>	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	5	50 (2)
DCO	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	9	250 (2)
MES	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	9	85 (2)
NTK	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)		
Pt	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhitoires.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

## La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL) (1)	100
Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000
Entérovirus (u/10 L)	0
Salmonelles (ufc/L)	0
Helminthes (œuf viable et pathogène/L)	1

(1) au choix entre les 2 paramètres.

## ★ Bilan 2018 :

Il y a eu **876 859 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (754 787 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 16 %).  
Soit une moyenne journalière de 2 402 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO <sub>5</sub>	244,21	430
DCO	793,48	1 643
MES	457,80	2 612
NTK	79,40	105,7
Pt	9,74	12,9

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3,6	23,2	2,6	4,5	4,9
Rendement moyen % (en charge)	98,4	96,9	99,3	94,2	50,6



# STEP LA TREMBLADE

## ★ Descriptif

Elle se situe chemin de la volière au lieu-dit « Les brandes ».

Elle a été créée en 1966 puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).

**Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.**

**96,7 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (5 433 abonnés).**

**Capacité nominale de 24 000 Équivalents Habitants** soit 3 600 m<sup>3</sup>/j et 1 440 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.

## ★ Traitement



**STEP LA TREMBLADE**  
**24 000 EH**  
**550 752 m<sup>3</sup> traités en 2018**

★ **Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été.**

★ Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.

↳ Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif.

## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	15 (1)	97 (1)	2	50 (2)
DCO	50 (1)	95 (1)	3	250 (2)
MES	15 (1)	98 (1)	3	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

## La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli ( <i>ufc/100 mL</i> )	1 000
Streptocoques fécaux ( <i>ufc/100 mL</i> )	1 000

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **550 752 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (433 188 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 27 %).  
Soit une moyenne journalière de 1 509 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO <sub>5</sub>	246,00	660
DCO	898,96	1 693
MES	387,50	1048
NTK	76,59	121
Pt	12,30	27

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
<b>Concentration moyenne</b> (mg/L sur 24 h)	3,8	24,7	3,2	2,4	3,4
<b>Rendement moyen %</b> (en charge)	97,6	96,5	99	96,1	59,7

# STEP COZES

## \* Descriptif

Elle est située route de Saintes.

Elle a été créée en 1975 pour 1 400 EH puis a été refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire (3 000 EH).

Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP (1 117 abonnés sur la commune).

Capacité nominale de 3 000 Équivalents Habitants soit 450 m<sup>3</sup>/j et 180 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par récépissé de fin d'instruction de déclaration préfectorale du 21 mai 2008.

## \* Traitement



\* **Boues activées en aération prolongée.**

\* Désinfection des eaux traitées avant rejet.

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillonne ».

**STEP COZES**  
3 000 EH  
119 750 m<sup>3</sup> traités en 2018

## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	20	80	2	50
DCO	90	75	2	250
MES	35	90	2	85
NGL (azote global)	10			
Pt	2			

## La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000

# STEP COZES

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **119 750 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (92 228 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 30 %).  
Soit une moyenne journalière de 328 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO <sub>5</sub>	198,50	282
DCO	678,17	958
MES	354,67	1 080
NGL (azote global)	68,52	96,7
Pt	9,12	12,30

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt
<b>Concentration moyenne</b> (mg/L sur 24 h)	3,5	17,8	3,77	2,59	0,54
<b>Rendement moyen %</b> (en charge)	98,1	97,8	98,4	95,6	93,1

**STEP LES MATHES-LA PALMYRE**  
**52 000 EH (fonctionnement estival)**  
**232 332 m<sup>3</sup> traités en 2018**

★ **Descriptif :**

Elle est située 8 allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à la Palmyre.  
 Elle a été mise en service en juillet 2008.

**Capacité nominale de 52 000 Équivalents Habitants, soit 6 500 m<sup>3</sup>/j.**

Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 Août 2015.

★ **Traitement**



★ **Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres.** Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

- ★ Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
- ★ Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.

↳ **Les normes de rejet**

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	25	2	50 <sup>(1)</sup>
DCO	125	2	250 <sup>(1)</sup>
MES	30	2	85 <sup>(1)</sup>
NTK	30 <sup>(2)</sup>	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **232 332 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (213 369 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 9 %).

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO <sub>5</sub>	249,63	368
DCO	676,06	876
MES	350,35	596
NTK	101,50	115,6
Pt	10,08	12,9

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NtK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	12	47	11	20,7	0,59

↳ Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée et une seconde désinfection UV, les eaux traitées sont évacuées au « Puits de l'Auture ».

# LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE

## \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».

Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.

**Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 25 juin 1993.

## \* Traitement

\* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Godard ».

## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs rédictives (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	30	70
DCO	90	400
MES	30	150
NTK	40	

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **17 686 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (16 430 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 8 %).  
Soit une moyenne journalière de 48 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	322
DCO	839
MES	1 220
NTK	143
Pt	11,7

1 analyse prévue et réalisée.

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	8	71	4	27,3	5,58
Rendement (%)	97,4	91,2	99,7	80	50,9

1 analyse prévue et réalisée.

**Bactériologie :** 1 Analyse réalisée et conforme (39 E Coli/100 ml).

**LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE**  
**500 EH**  
**17 686 m<sup>3</sup> traités en 2018**



# LAGUNE BARZAN / BOURG

**LAGUNE BARZAN/BOURG**  
**500 EH**  
**13 520 m<sup>3</sup> traités en 2018**

## \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « la Providence ».

Elle a été créée en 2007 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « Chez Garnier » et « Chez Grenon ».

**Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 9 novembre 2005.

## \* Traitement

\* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Désir ».



## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs rédhitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	35	70
DCO	125	400
MES	150	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote total et le phosphore.

Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL.

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **13 520 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (12 280 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 10 %).  
 Soit une moyenne journalière de 37 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	215
DCO	941
MES	488
NTK	96,4
Pt	12,2

1 analyse prévue et réalisée.

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	6	88,8	5,6	14,4	6,1
<b>Rendement (%)</b>	100	100	100	99,9	99,8

1 analyse prévue et réalisée

Bactériologie : 1 Analyse réalisée et conforme (10 E Coli / 100 ml).



**LAGUNE BARZAN/PLAGE**  
**500 EH**  
**15 860 m<sup>3</sup> traités en 2018**

## \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Barzan-Plage ».

Elle a été créée en 1987 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Barzan-Plage ».

**Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.**

Elle est régie par l'arrêté ministériel.

## \* Traitement

\* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet au fossé.



## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement moyen journalier %	Valeurs rédhitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **15 860 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (15 230 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 4 %).  
 Soit une moyenne journalière de 43 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	333
DCO	831
MES	456
NTK	79
Pt	9,41

1 analyse prévue et réalisée.

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	9	63,4	4,4	15	4
<b>Rendement (%)</b>	99,9	99,8	100	99,5	98,9

1 analyse prévue et réalisée

**LAGUNE BRIE/BOUTENAC**  
**700 EH**  
**18 150 m<sup>3</sup> traités en 2018**

## \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.

Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent » sur la commune de Boutenac-Touvent.

**Capacité nominale de 700 Équivalents Habitants**, soit 105 m<sup>3</sup>/j et 42 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.

## \* Traitement

\* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.

## ↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	25	70
DCO	125	400
MES	150	150

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **18 150 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (18 580 m<sup>3</sup> en 2017 soit une baisse de 2 %).  
 Soit une moyenne journalière de 50 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	74
DCO	213
MES	124
NTK	32
Pt	3,8

1 analyse prévue et réalisée.

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
<b>Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)</b>	10	74,8	5,6	26,6	4,8
<b>Rendement (%)</b>	98,3	95,6	99,4	89,6	84,1

1 analyse prévue et réalisée.

# LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET

## LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET

600 EH

11 311 m<sup>3</sup> traités en 2018

### \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et de SAINT-SEURIN-D'UZET.

**Capacité nominale de 600 Équivalents Habitants** soit 72 m<sup>3</sup>/j et 36 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.

### \* Traitement

\* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Infiltration des eaux traitées dans une roselière + trop plein au fossé.

### ↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	25 (sur échantillon filtré)	70
DCO	125 (sur échantillon filtré)	400
MES	150	150

### \* Bilan 2018 :

Il y a eu **11 311 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (13 972 m<sup>3</sup> en 2017 soit une baisse de 19 %).  
Soit une moyenne journalière de 31 m<sup>3</sup>.

### ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	139
DCO	519
MES	280
NTK	86
Pt	8,26

1 analyse prévue et réalisée.

### ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	3	46,2	4,4	12	3,4
Rendement (%)	97,3	88,8	98	82,5	50

1 analyse prévue et réalisée.

## \* Descriptif

**Disques Biologiques + Filtres Plantés Roseaux COZES – JAVREZAC**  
**140 EH**  
**1 020 m<sup>3</sup> traités en 2018**

Elle est située au lieu-dit « Javrezac » à COZES.

Elle a été **créée en décembre 2017** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Javrezac ».

**Capacité nominale de 140 Équivalents Habitants**, soit 21 m<sup>3</sup>/j et 8,4 kg BDBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 10 février 2017 complété par un accord du 25 avril 2017 concernant le changement du mode d'infiltration des eaux traitées.

## \* Traitement

\* **Traitement par Disques Biologiques suivis de Filtres Plantés de Roseaux.**

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration.



## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	25	70
DCO	90	400
MES	30	85

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **1 020 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018.**

Soit une moyenne journalière de 3 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	241
DCO	583
MES	184
NTK	123
Pt	11,7

## ↳ Qualité du rejet

Il n'y a pas eu d'analyses en sortie en 2018 car la station est toujours en phase de mise en charge et il n'y a pas de rejet.

**LAGUNE COZES – LES BRETONS**  
**50 EH**  
**2 900 m<sup>3</sup> traités en 2018**

## \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Bretons » à COZES.

Elle a été **créée en 1983** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Les Bretons ».

**Capacité nominale de 50 Équivalents Habitants**, soit 7,5 m<sup>3</sup>/j et 3 kg BDBO<sub>5</sub>/j.

Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel.

## \* Traitement

\* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.

## ↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	150

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **2 900 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018**. (2 850 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 2 %).  
 Soit une moyenne journalière de 8 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

## ↳ Qualité du rejet

Pas d'analyses réalisées en 2018 (fréquence 1 tous les 2 ans).

## \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.

**Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m<sup>3</sup>/j et 15 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.

## \* Traitement

\* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées en été,  
 dans 2 bassins (2\* 3 020 m<sup>2</sup>).



## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	25 (sur échantillon filtré)	70
DCO	125 (sur échantillon filtré)	400
MES	150	150

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **12 172 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (7 030 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 73 %).  
 Soit une moyenne journalière de 33 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	236
DCO	509
MES	212
NTK	76,4
Pt	8,12

1 analyse prévue et réalisée.

## ↳ Qualité du rejet

Pas d'analyses en 2018 car il n'y avait pas de rejet le jour du prélèvement.

# FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / FIOLE

## \* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « Fiolle ».

Ils ont été **créés en 2014** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Fiolle » et du village intergénérationnel à FLOIRAC.

**Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 67,5 m<sup>3</sup>/j et 27 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 23 septembre 2013 et par la fiche technique du 13 novembre 2013.

## \* Traitement

\* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (2 bassins plantés de 10 filtres à roseaux pour un total de 900 m<sup>2</sup>).

↳ Infiltration des eaux traitées dans des noues.

## ↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	25	70
DCO	90	400
MES	30	85
NtK	20 (moyenne annuelle)	

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **560 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018**. (106 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 428 %).  
Soit une moyenne journalière de 2 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	53,50	58
DCO	152	170
MES	75,50	92
NTK	20,08	25
Pt	3,32	3,64

2 analyses prévues et réalisées.

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
<b>Concentration moyenne</b> (mg/L sur 24 h)	4,5	8,85	2,45	0,95	10,8
<b>Rendement (%)</b>	90,5	92,3	97,4	93,1	0

2 analyses prévues et réalisées.

# FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / MAGELOUP

## FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC/MAGELOUP

240 EH

630 m<sup>3</sup> traités en 2018

### \* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « Mageloup ».

Ils ont été **créés en 2013** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Mageloup » à FLOIRAC.

**Capacité nominale de 240 Équivalents Habitants**, soit 36 m<sup>3</sup>/j et 14,4 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 17 février 2011 et par la fiche technique du 14 mars 2011 modifiée le 24 septembre 2012.

### \* Traitement

\* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (1<sup>er</sup> étage composé de 2 bassins de 160 m<sup>2</sup> chacun suivi d'un 2<sup>ème</sup> étage avec 2 bassins de 160 m<sup>2</sup> chacun).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins (2\*700 m<sup>2</sup>) avec trop plein au fossé.



### ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	25	70
DCO	90	400
MES	30	85
NtK	20 (moyenne annuelle)	

### \* Bilan 2018 :

Il y a eu **630 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (564 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 12 %). Soit une moyenne journalière de 2 m<sup>3</sup>.

### ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	328,5	365
DCO	1 089	1 303
MES	984	1 644
NTK	128,4	144
Pt	16,5	19,9

2 analyses prévues et réalisées.

### ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	5,5	43,2	7,6	34,2	7,8
Rendement (%)	98,3	96	99	69	49,5



# LAGUNE GRÉZAC

**LAGUNE GRÉZAC**  
**500 EH**  
**14 150 m<sup>3</sup> traités en 2018**

## \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».

Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

**Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.

## \* Traitement

### \* **Traitement par lagunage naturel**

(3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2 \* 300 m<sup>2</sup>).



## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	25	70
DCO	125	400

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **14 150 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (14 983 m<sup>3</sup> en 2017 soit une baisse de 6 %).  
 Soit une moyenne journalière de 39 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	250	280
DCO	815,5	883
MES	402	404
NTK	104,35	106,9
Pt	11,6	12

2 analyses prévues et réalisées.

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	36,5	153	40,5	22,5	7,6
<b>Rendement (%)</b>	86	81,6	90,1	78,8	35,3

## \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Etang ».

Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

**Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.

## \* Traitement

### \* **Traitement par lagunage naturel**

(3 bassins en série).

- ↳ Infiltration des eaux traitées dans  
2 bassins d'infiltration (2 \* 410 m<sup>2</sup>) + trop plein.



## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	35	60	70
DCO	200	60	400

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **16 130 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (16 870 m<sup>3</sup> 2017 soit une baisse de 4 %).  
 Soit une moyenne journalière de 44 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	282
DCO	1 123
MES	520
NTK	132
Pt	16

1 analyse prévue et réalisée.

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	9	73,1	7	32	4,1
Rendement (% sur 24 h)	94,9	89,6	97,9	61,6	59,7

# FILTRE À SABLE L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE / LES MÉTAIRIES

1 analyse prévue et réalisée.

## \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Métaïries » à L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE.

Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues de ce hameau.

STEP LES MÉTAIRIES

25 EH

540 m<sup>3</sup> reçus en 2018

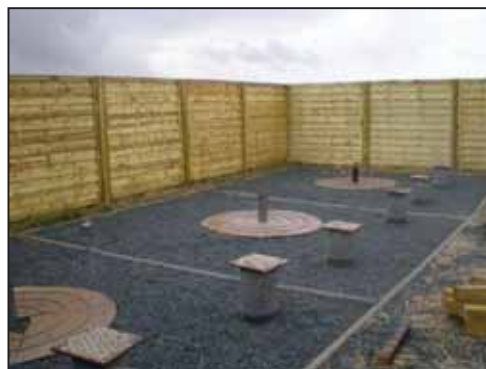
**Capacité nominale de 25 Équivalents Habitants**, soit 4 m<sup>3</sup>/j et 1,5 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel.

## \* Traitement

\* Après un **prétraitement par une fosse toutes eaux**, les **effluents sont traités par un filtre à sable** (3 compartiments en fonctionnement alterné).

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **540 m<sup>3</sup> d'eaux usées reçues en 2018** (405 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 33 %). Soit une moyenne journalière de 1 m<sup>3</sup>.

À partir de 2017 cette unité n'a été utilisée qu'en ouvrage de stockage. Les eaux usées collectées dans la fosse sont dirigées à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne pour traitement.

# LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE

## \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».

Elle a été **créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

**Capacité nominale de 1 500 Équivalents Habitants**, soit 225 m<sup>3</sup>/j et 90 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1987.

## \* Traitement

\* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Rejet des eaux traitées dans les canaux rejoignant la Gironde.



## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h) après filtration	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Valeurs rédhitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	30	60	70
DCO	90	60	400
MES	30	50	150
NTK	40 (moyenne annuelle)		

- Bactériologie : Coliformes totaux < 100 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 28°C.

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **42 374 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (38 036 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 11 %). Soit une moyenne journalière de 116 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	252,5	256
DCO	940	994
MES	1 206	1 848
NTK	100,6	101,60
Pt	11,85	13,30

2 analyses prévues et réalisées.

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	22	101,7	25,7	6,15	4,3
Rendement (% sur 24 h)	91	87,9	96	58,8	93,3

Bactériologie : 2 analyses réalisées et non-conformes (120 950 et 38 500 E Coli/100 ml).

# FILTRE À SABLE SABLONCEAUX / LE PONT

## \* Descriptif

Il est situé au lieu-dit « Le Pont ».

Il a été créé en 2005 afin d'assurer le traitement des eaux usées du hameau « Le Pont » à SABLONCEAUX.

**FILTRE À SABLE SABLONCEAUX/LE PONT**  
**280 EH**  
**10 240 m<sup>3</sup> traités en 2018**

**Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m<sup>3</sup>/j et 16,8 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Il est autorisé par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.

## \* Traitement

\* **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m<sup>3</sup>.

\* **Traitement par Filtre à sable** (4 compartiments).

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « Le Sablonceaux ».



## ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs Réduites (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40 (moyenne annuelle)	55

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **10 240 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (9 820 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 4 %).  
Soit une moyenne journalière de 28 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	245
DCO	701
MES	544
NGL	94,4
Pt	10,5

1 analyse prévue et réalisée.

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	7	18,8	10,4	36,9	4
Rendement (%)	99,8	99,8	99,9	97,1	97,1

## FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX/SAINT-ANDRÉ

340 EH

9 189 m<sup>3</sup> traités en 2018

### \* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « Champs de l'aire ».

Ils ont été **créés en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg de SABLONCEAUX et transformation en 2010 en filtres plantés de roseaux (filtre à sable à l'origine).

**Capacité nominale de 340 Équivalents Habitants**, soit 51 m<sup>3</sup>/j et 20 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Ils sont régis par l'arrêté ministériel.

### \* Traitement

\* **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m<sup>3</sup>.

\* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (1 étage composé de 4 bassins).

↳ Infiltration des eaux traitées dans des tranchées.



### ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement Épuratoire (%)	Valeurs Réduites (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	

### \* Bilan 2018 :

Il y a eu **9 189 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (8 020 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 15 %). Soit une moyenne journalière de 25 m<sup>3</sup>.

### ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	291
DCO	940
MES	372
NTK	109,9
Pt	12,4

1 analyse prévue et réalisée.

### ↳ Qualité du rejet

Pas d'analyses en 2018 car il n'y avait pas de rejet le jour du prélèvement.

## FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX / TOULON-CHEZ CHAILLOUX

450 EH

12 297 m<sup>3</sup> traités en 2018

### \* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « La maisonnette ».

Ils ont été **créés en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées des hameaux de « Toulon » et de « Chez Chailloux » à SABLONCEAUX.

**Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 68 m<sup>3</sup>/j et 27 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.

### \* Traitement

\* **Traitement par Filtrés plantés de roseaux** (1<sup>er</sup> étage composé de 3 bassins suivi d'un 2<sup>ème</sup> étage de 4 bassins).

↳ Infiltration des eaux traitées par des tranchées.



### ↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs Rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40 (moyenne annuelle)	55

### \* Bilan 2018 :

Il y a eu **12 297 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (13 199 m<sup>3</sup> en 2017 soit une baisse de 7 %).  
Soit une moyenne journalière de 34 m<sup>3</sup>.

### ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO <sub>5</sub>	218
DCO	630
MES	300
NGL	54,1
Pt	7,1

1 analyse prévue et réalisée.

### ↳ Qualité du rejet

Les eaux traitées étant directement infiltrées dans le sol sous le 2<sup>ème</sup> étage des filtres plantés, il n'est pas possible de réaliser des prélèvements d'eaux traitées.

# LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET

## \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Poteau ».

Elle a été créée en 1994 afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau de « Griffarin ».

**Capacité nominale de 550 Équivalents Habitants**, soit 83 m<sup>3</sup>/j et 33 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 7 décembre 1998.

## \* Traitement

\* **Traitement par lagunage aéré** (3 bassins en série avec aération du 1<sup>er</sup> bassin).

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau au lieu-dit « Les mottes du pontet ».

## ↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 2h)	Valeurs Rédhibitoires (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	35	70
DCO	120	400
MES	30	150
NTK	15 (moyenne annuelle)	

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **33 380 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (16 150 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 107 %).  
Soit une moyenne journalière de 91 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO <sub>5</sub>	282,5	298
DCO	877,5	946
MES	534	732
NTK	99,98	121,86
Pt	13,2	13,4

2 Analyses réalisées.

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	41	167	76	10,75	4,05
Rendement (%)	98,7	98,1	98,5	99	97,4

Les bilans sont exclus, ne sont pas pris en compte car les charges en entrée de station étaient supérieures aux charges admissibles par la lagune.



# LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE

## \* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».

Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».

**Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m<sup>3</sup>/j et 30 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 26 novembre 1990.

**LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE**  
**500 EH**  
**9 433 m<sup>3</sup> traités en 2018**

## \* Traitement

\* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.

## ↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs Réduites (mg/L)
DBO <sub>5</sub>	35	70
DCO	120	400
MES	30	150
NTK	40 (moyenne annuelle)	

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 25°C.

## \* Bilan 2018 :

Il y a eu **9 433 m<sup>3</sup> d'eaux usées traitées en 2018** (8 590 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 10 %).  
 Soit une moyenne journalière de 26 m<sup>3</sup>.

## ↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO <sub>5</sub>	183,5	223
DCO	556	701
MES	258	320
NTK	80,35	92,3
Pt	7,32	8,89

2 analyses prévues et réalisées.

## ↳ Qualité du rejet

	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt
<b>Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)</b>	5,5	84,2	2,3	12,2	4,7
<b>Rendement (%)</b>	97,1	85,6	99,2	85,9	41,3

Analyse bactériologique : 2 analyses réalisées (20 et 1 785 Coliformes fécaux/100 ml).

# PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

	Communes	Linéaire des réseaux d'assainissement collectif			Nombre de postes de refoulement	
		Gravitaire (km)	Refoulement (km)	Total (km)	Total	Télé-surveillé
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER  (et STEP LES MATHES-LA PALMYRE l'été)	ARVERT	29,14	14,63	43,77	19	11
	BREUILLET	22,56	12,39	34,95	20	7
	CHAILLEVETTE	12,12	7,24	19,36	11	5
	ÉTAULES	17,80	10,90	28,70	10	3
	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	7,07	2,42	9,49	7	2
	LES MATHES	32,93	26,26	59,19	27	18
	MÉDIS	21,76	11,33	33,09	16	7
	MORNAC-SUR-SEUDRE	6,72	2,53	9,25	7	4
	ROYAN	143,85	13,39	157,24	39	24
	SAINT-AUGUSTIN	14,33	13,90	28,23	11	6
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	61,94	26,54	88,48	21	19
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	26,16	18,01	44,17	15	4
	SAUJON	46,27	11,13	57,40	33	30
	VAUX-SUR-MER	47,38	7,26	54,64	14	8
	<b>TOTAL STEP</b>	<b>490,03</b>	<b>177,93</b>	<b>667,96</b>	<b>250</b>	<b>148</b>
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	31,95	9,80	41,75	19	7
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	62,30	13,86	76,16	28	20
	SEMUSSAC	13,42	6,27	19,69	11	3
	<b>TOTAL STEP</b>	<b>107,67</b>	<b>29,93</b>	<b>137,60</b>	<b>58</b>	<b>30</b>
STEP de LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	57,69	12,36	70,05	37	21
COZES	STEP de COZES»	13,33	1,70	15,03	5	1
	« Javrezac	1,00	0,19	1,19	1	1
	« Les Bretons »	0,27	0	0,27	0	0
	<b>TOTAL COZES</b>	<b>14,60</b>	<b>1,89</b>	<b>16,49</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7,59	3,86	11,45	8	2
TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	2,22	0,98	3,20	2	2
ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	3,45	1,49	4,94	3	1
LE CHAY	LE CHAY	4,05	1,41	5,46	4	0
ÉPARGNES	ÉPARGNES	2,46	1,38	3,84	3	3
BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,35	1,32	4,67	3	0
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	3,01	0,86	3,87	4	0
	<b>TOTAL Lagune</b>	<b>6,36</b>	<b>2,18</b>	<b>8,54</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	3,96	1,35	5,31	4	3
GRÉZAC	GRÉZAC	3,24	1,54	4,78	3	2
BARZAN (Bourg et Plage)	BARZAN	4,98	2,04	7,02	8	1
FLOIRAC	« Fiolle »	2,18	0,37	2,55	2	2
	« Mageloup »	2,34	0,90	3,24	2	2
	<b>TOTAL FLOIRAC</b>	<b>4,52</b>	<b>1,27</b>	<b>5,79</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
SABLONCEAUX	« Saint André »	1,60	0,48	2,08	1	1
	« Le Pont »	1,43	0,89	2,32	3	1
	« Toulon-Chez Chailloux »	2,26	1,37	3,63	5	5
	<b>TOTAL SABLONCEAUX</b>	<b>5,29</b>	<b>2,74</b>	<b>8,03</b>	<b>9</b>	<b>7</b>
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	3,96	4,21	8,17	4	3
<b>TOTAL CARA</b>		<b>722</b>	<b>246</b>	<b>968</b>	<b>410</b>	<b>229</b>

# PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

## Nombre d'abonnés

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2018) :

Communes	Nombre d'habitants (population totale)	Nombre total d'abonnés assainissement (AC + ANC)	Nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	754	467	207	44,3
ARVERT	3 491	2 502	2 350	93,9
BARZAN	478	366	252	68,9
BOUTENAC-TOUVENT	228	148	102	68,9
BREUILLET	2 908	1 952	1 720	88,1
BRIE-SOUS-MORTAGNE	237	164	143	87,2
CHAILLEVETTE	1 571	1 015	978	96,4
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	600	490	202	41,2
CORME-ÉCLUSE	1 133	554	0	0,0
COZES	2 180	1 424	1 117	78,4
ÉPARGNES	860	497	118	23,7
ÉTAULES	2 455	1 690	1 625	96,2
FLOIRAC	376	249	123	49,4
GRÉZAC	935	530	216	40,8
LA TREMBLADE	4 554	5 616	5 433	96,7
LE CHAY	780	401	266	66,3
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	907	554	547	98,7
LES MATHES	1 999	4 967	4 767	96,0
MÉDIS	2 925	1 847	1 575	85,3
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 161	3 667	3 315	90,4
MORNAC-SUR-SEUDRE	859	617	584	94,7
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	922	789	608	77,1
ROYAN	19 047	22 656	22 631	99,9
SABLONCEAUX	1 440	683	348	51,0
SAINT-AUGUSTIN	1 367	1 101	1 049	95,3
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 475	8 686	8 618	99,2
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 987	6 796	6 760	99,5
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 730	784	184	23,5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 217	1 829	1 745	95,4
SAUJON	7 317	4 760	4 608	96,8
SEMUSSAC	2 381	1 456	1 203	82,6
TALMONT-SUR-GIRONDE	103	153	140	91,5
VAUX-SUR-MER	3 864	6 452	6 433	99,7
<b>TOTAL CARA</b>	<b>84 241</b>	<b>85 862</b>	<b>79 967</b>	<b>93,1</b>

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 642 787 m<sup>3</sup> (rappel : le volume facturé en 2017 était de 5 766 891 m<sup>3</sup>, soit une baisse de 2 %).

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 70,6 m<sup>3</sup> pour l'année 2018 (baisse de 4 % par rapport à 2017).

# PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

↳ Les ouvrages :

Ouvrages de traitement	Capacité Épuratoire (en Équivalents Habitants)	Volume d'eaux usées traitées en 2018 (en m <sup>3</sup> )
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER	175 000	4 201 166
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	232 332
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64 000	876 859
STEP de LA TREMBLADE	24 000	550 752
STEP de COZES	3 000	119 750
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	500	17 686
Lagune de BARZAN/BOURG	500	13 520
Lagune de BARZAN/PLAGE	500	15 860
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	18 150
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	600	11 311
Lagune de COZES/Les Bretons	50	2 900
Lagune d'ÉPARGNES	250	12 172
Lagune de GRÉZAC	500	14 150
Lagune de LE CHAY	500	16 130
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 500	42 374
Lagune aérée de SAINT-ROMAIN-DE-BENET	550	33 380
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	500	9 433
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/FIOLLE	450	560
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/MAGELOUP	240	630
Filtres plantés de roseaux de SABLONCEAUX/SAINT-ANDRÉ	340	9 189
Filtres plantés de roseaux de SABLONCEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX	450	12 297
STEP de l'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE-LES MÉTAIRIES	25	540
Filtre à sable de SABLONCEAUX /LE PONT	250	10 240
Disques Biologiques + Filtres Plantés de roseaux de COZES / JAVREZAC	140	1 020
<b>TOTAL CARA</b>	<b>326 545</b>	<b>6 222 401</b>

# PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

## ↳ Les réseaux :

- **32 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement
- **969 km de réseau** dont 722 km en gravitaire et 247 km en refoulement
- **410 postes de refoulement** (229 sont télésurveillés et 35 sont équipés d'un groupe électrogène de secours)
- **5 bassins de stockage** en cas de surverse
- **40 unités de lutte contre les odeurs**

## ↳ Les abonnés du service assainissement collectif :

- **79 967 abonnés soit 93 % des habitations** de l'Agglomération Royan Atlantique

## ↳ Volume total d'Eaux Usées facturé aux abonnés :

- **5 642 787 m<sup>3</sup>**

## ↳ Volume total d'Eaux Usées épurées :

- **6 222 401 m<sup>3</sup>**

## ↳ Quantité de boues produites par les différents ouvrages :

- **3 281 Tonnes de matières sèches produites et 3 361 Tonnes de matières sèches valorisées par épandage agricole (et 58 TMS du dépôt de Saint-Sulpice-de-Royan en compostage).**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 60 agriculteurs associés.

## ↳ Prix de l'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- **2,1049 € TTC/m<sup>3</sup>** pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau)
- **2,38 € TTC/m<sup>3</sup>** pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (redevance agence de l'eau comprise).

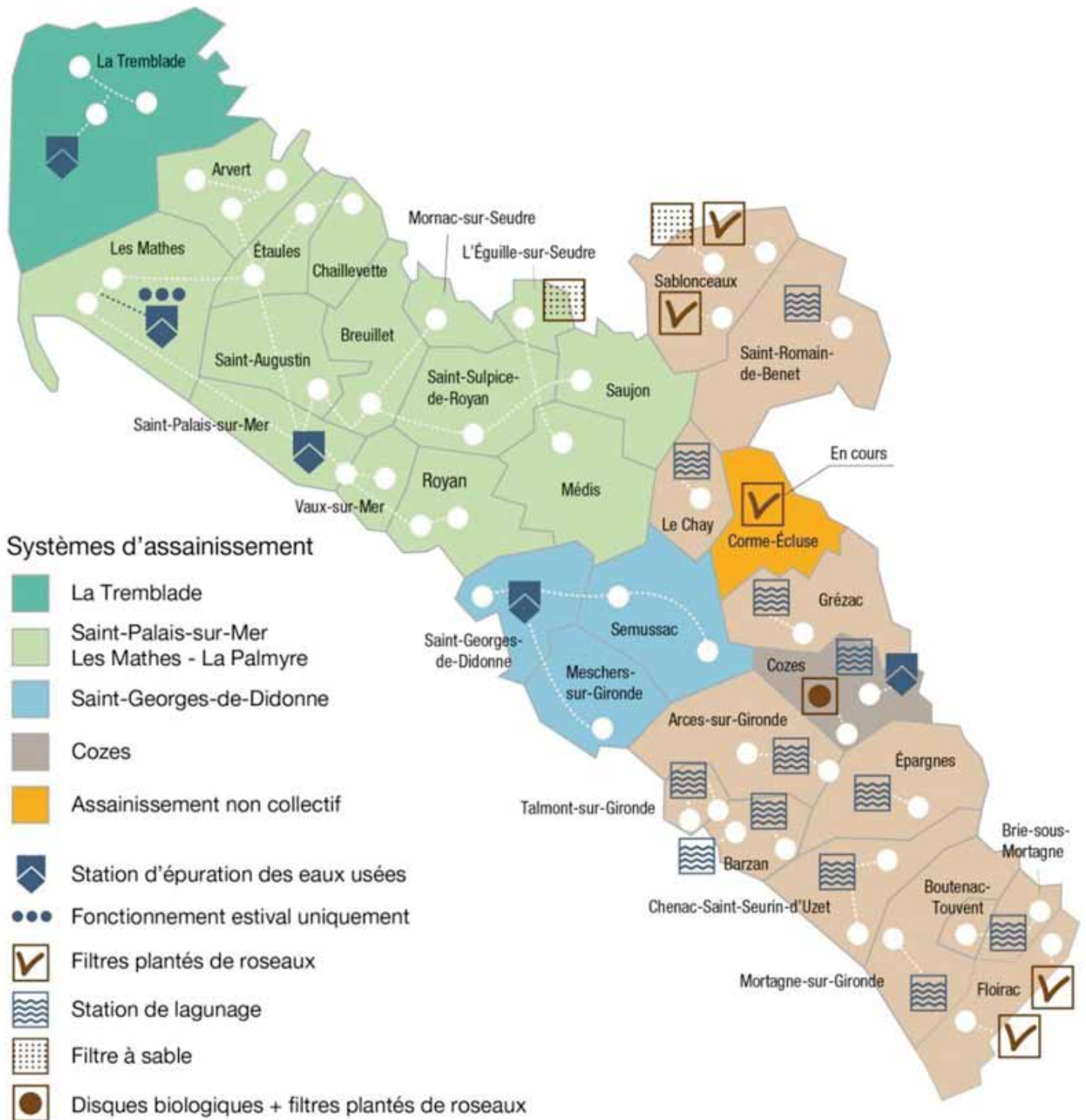
## ↳ Les usagers du SPANC « Service Public d'Assainissement Non Collectif » :

- **5 895 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit **environ 7 % des habitations.**
- **119 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2018
- **311 installations existantes diagnostiquées** en 2018 dont 198 ventes

# PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS



## Communauté d'Agglomération Royan Atlantique Carte des équipements d'assainissement collectif

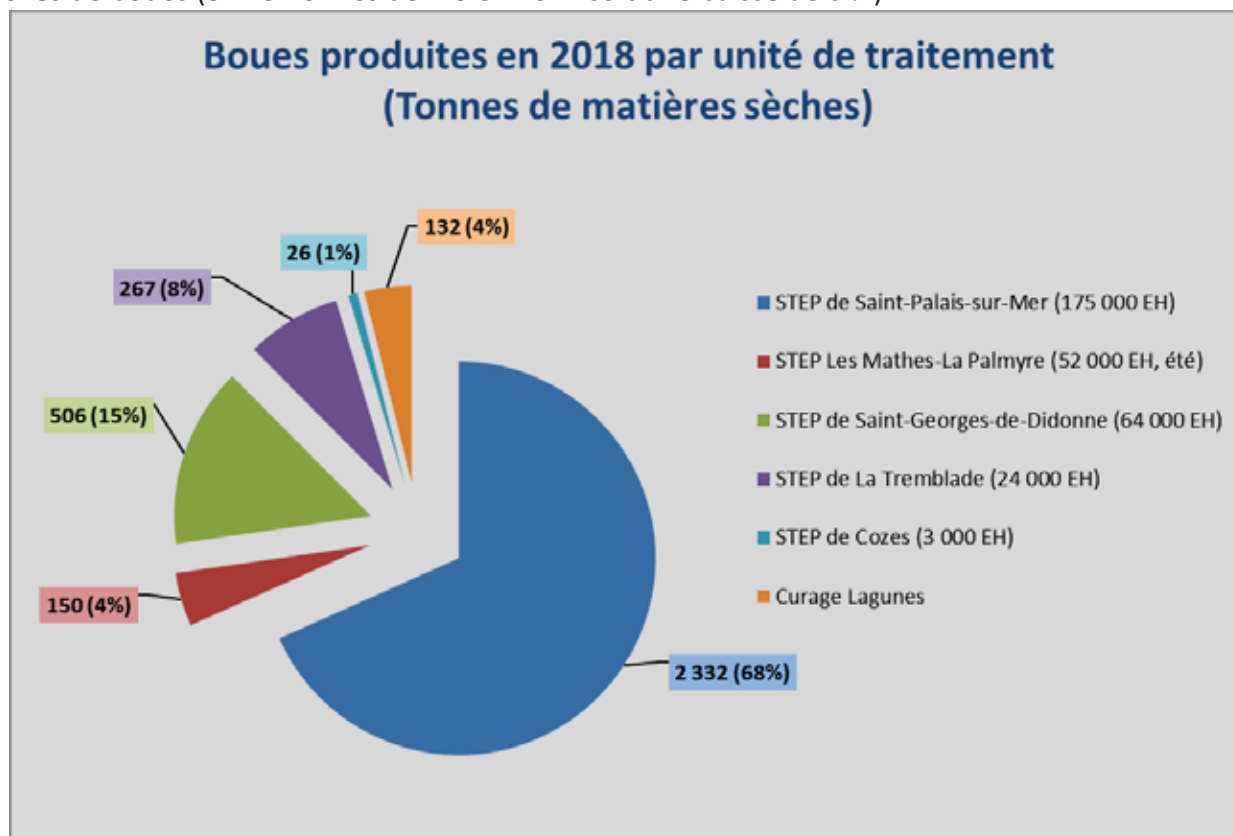


## 5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration

### \* Les boues

#### ↳ Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'Agglomération a produit **3 281 Tonnes de Matières Sèches** de boues (3 475 Tonnes de MS en 2017 soit une baisse de 6 %).



### ↳ STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

#### • Traitement

##### - Boues issues des tranches 1 et 2 :

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage (silo de stockage de 3 600 m<sup>3</sup> situé à Saint-Sulpice-de-Royan).

##### - Boues issues des tranches 3 et 4 :

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

#### • Production

**6 556 Tonnes** produites en 2018 (7 337 Tonnes en 2017). **2 332 Tonnes de Matières Sèches en 2018** (2 346 Tonnes de Matières Sèches en 2017).

Siccité moyenne de 36 % (32 % en 2017).

#### • Qualité des boues

- **Boues issues des tranches 1 et 2** : 100 % de boues produites conformes.

- **Boues issues des tranches 3 et 4** : 100 % de boues produites conformes.

## ⇒ STEP des MATHES-LA PALMYRE

- **Traitement**  
Épauississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.
- **Production**  
**376 Tonnes** produites en 2018 (401 Tonnes en 2017). **150 Tonnes de Matières Sèches** (141 tonnes de Matières Sèches en 2017). Siccité moyenne 40 % (35 % en 2017).
- **Qualité des boues**  
100 % de boues produites conformes.

## ⇒ STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

- **Traitement**  
Épauississement dans 2 épauisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage de 3 000 m<sup>3</sup> situé à Cozes).
- **Production**  
**2 058 Tonnes** produites en 2018 (1 997 Tonnes en 2017). **506 Tonnes de Matières Sèches** (487 Tonnes de Matières Sèches en 2017). Siccité moyenne de 25 % (24 % en 2017).
- **Qualité des boues**  
100 % de boues produites conformes.

## ⇒ STEP de LA TREMBLADE

- **Traitement**  
Épauississement dans un épauisseur hersé puis déshydratation sur filtre à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage sur la commune du Gua : 1 000 m<sup>3</sup>).
- **Production**  
**1 223 Tonnes** produites en 2018 (1 244 Tonnes en 2017). **267 Tonnes de Matières Sèches** (265 tonnes de Matières Sèches en 2017). Siccité moyenne 22 % (21 % en 2017).
- **Qualité des boues**  
100 % de boues produites conformes.

## ⇒ STEP de COZES

- **Traitement**  
Traitement sur site par centrifugation et chaulage.
- **Production**  
**218 Tonnes** produites en 2018 (194 Tonnes en 2017). **26 Tonnes de Matières Sèches** (28 tonnes de Matières Sèches en 2017). Siccité moyenne 12 % (14 % en 2017).
- **Qualité des boues**  
100 % de boues produites conformes.



## ↳ Le devenir des boues

**La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole.**  
**L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage** en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de la CARA.

**En 2018, la quantité de boues, issues des 5 STEP, épandues a été de 11 658 Tonnes soit 3 361 Tonnes de Matières Sèches sur 929 Ha.**

**Un suivi agronomique est réalisé par la Chambre d'Agriculture** qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés.

Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles. Seul l'enfouissement sous 48 h maximum est à la charge des agriculteurs.

**Il y a également eu des boues issues du dépôt de Saint-Sulpice-de-Royan qui ont été compostées (58 Tonnes de Matières Sèches).**



**Remarque :** La quantité annuelle de boues valorisées est différente de la quantité annuelle produite puisque les boues produites sur les stations d'épurations sont tout d'abord stockées dans des silos ou aires étanches appropriées puis elles sont ensuite valorisées par épandage agricole suivant le plan d'épandage. Or les épandages ne peuvent pas se faire toute l'année ce qui conduit à ce que des boues produites notamment en fin d'année ne seront épandues que l'année suivante lorsque ceci sera à nouveau autorisé.

## \* Les refus de grilles en entrée de STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 11 300 kg
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 2 320 kg
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 44 070 kg
- STEP de LA TREMBLADE : 12 700 kg (y compris les refus de grilles des matières de vidange)
- STEP de COZES : 14 020 kg
- Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE : 30 kg
- Lagune d'ÉPARGNES : 25 kg
- Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE : 50 kg
- Filtres Plantés de Roseaux de SABLONCEAUX-TOULON/CHEZ CHAILLOUX : 30 kg
- Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE : 30 kg

## \* Les sables

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 172 m<sup>3</sup>
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 9 m<sup>3</sup>
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 32 m<sup>3</sup>
- STEP de LA TREMBLADE : 45 m<sup>3</sup>
- STEP de COZES : 5 m<sup>3</sup>

## \* Les graisses

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 116 m<sup>3</sup>
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 8 m<sup>3</sup>
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 64 m<sup>3</sup>
- STEP de LA TREMBLADE : 41 m<sup>3</sup>
- STEP de COZES : 6 m<sup>3</sup>

\* Produits de curage des postes de refoulement : 301 tonnes.

## \* Les apports de matières de vidange

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : **3 968 m<sup>3</sup>** (4 229 m<sup>3</sup> en 2017 soit une baisse de 6 %)
- STEP de LA TREMBLADE : **4 722 m<sup>3</sup>** (3 966 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 19 %)

**TOTAL : 8 690 m<sup>3</sup>** (8 195 m<sup>3</sup> en 2017 soit une hausse de 6 %)

## 6- Les faits marquants de l'exercice

↳ **Début de la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées** validé en juillet 2017 avec notamment les **premières campagnes de diagnostic réseau pour rechercher et réduire les entrées d'eaux claires parasites**. Les premières communes concernées sont L'Éguille-sur-Seudre, Cozes et Mortagne-sur-Gironde.

↳ **Procédure pour le nouveau contrat de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif « DSP » (choix du mode de gestion, mise en concurrence...)**. Dans ce cadre le contrat actuel a été prolongé jusqu'en mars 2019 par l'avenant n°2.

↳ **Révision des zonages d'assainissement collectif / assainissement non collectif des 33 communes de la CARA.** Ils ont été validés, après enquête publique, par délibération du conseil communautaire du 19 novembre 2018 puis rendus publics et opposables aux tiers par arrêtés de M. Le Président de la CARA du 20 décembre 2018.

↳ **Procédure pour l'autorisation environnementale du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre et la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour le rejet des eaux traitées.** Dépôt des dossiers à la DDTM pour instruction le 10 août 2018.

↳ **Extension de réseaux** (réception des travaux en 2018) notamment à Le Chay (rue des robins et rue de la boulangerie), La Tremblade (rue des roseaux), Royan (rue des civettes).

↳ **Réhabilitation de réseaux** (réception des travaux en 2018) notamment à L'Éguille-sur-Seudre (rue de Bertrand), Saint-Georges-de-Didonne (avenue du Maréchal Leclerc, rue du docteur Larroque), Saujon (rue peudrit, rue Pierre Loti, rue et place Richelieu), Semussac (chemin du trésor).

↳ **Hydrocurage préventif de 151 km de réseau** soit 20,9 % du linéaire gravitaire (pourcentage d'entretien contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 18 %).

**Réalisation en complément d'un hydrocurage préventif des réseaux situés à proximité des plages.**

Les communes concernées sont MESCHERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, ROYAN, VAUX-SUR-MER, SAINT-PALAIS-SUR-MER et LA TREMBLADE (RONCE-LES BAINS).

Ces interventions font suite aux profils de vulnérabilités des plages réalisés par la CARA. Ainsi, 10,7 km de réseau sont hydrocurés tous les ans avant le début de la saison estivale.

↳ **Inspection télévisée de 21,02 km de réseau** soit 2,9 % du linéaire (pourcentage d'ITV contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 2 %).

↳ **357 débouchages de branchements et 146 débouchages sur les réseaux.**

↳ **135 contrôles odeurs sur le réseau public.**

↳ **Quelques incidents :**

- mars : - casse du refoulement du poste de champ de foire (Royan) et de la Garenne (Les Mathes)
  - épisode neigeux très important ayant provoqué une coupure EDF générale, mise en place de la cellule de crise CER
- avril : casse du refoulement du poste de la Garenne (Les Mathes)
- mai : quelques épisodes pluvieux conséquents ayant entraîné quelques débordements du réseau notamment aux Mathes
- juin : le 6, pluviométrie exceptionnelle (plus de 100 mm en 7 heures) générant des débordements sur le réseau et de postes (mise en place de la cellule de crise CER)
- juillet-août : quelques débordements lors des forts orages
- octobre : casse du refoulement de Saujon à Médis lors du labour d'un champ

## ↳ Gestion clientèle (CER) :

En 2018, la CER a reçu **240 réclamations de la part des clients** (301 en 2016 et 218 en 2017) que ce soit par téléphone, courrier ou mail. Elles ont pour principaux sujets les erreurs de facturation, les retards dans l'encaissement d'un TIP, les erreurs sur le relevé du compteur d'eau.

Les agents ont effectués **172 interventions chez les clients** dans le cadre de nouveaux abonnements, de mutations ou de résiliation..., pour des contrôles suite à la présence d'odeurs... (184 en 2017)

Il y a eu **404 contrôles de conformité de branchement lors de ventes (368 en 2017), 341 contrôles de branchements existants dans le cadre de la police de réseaux et 182 sur réseaux neufs** (166 en tranchée fermée et 16 en tranchée ouverte) (194 en 2017) et **889 contrôles dans le cadre de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif « PFAC »** (1 066 en 2017).

Il y a également eu **183 contrôles en domaine privé dans le cadre de la recherche et la réduction des eaux claires parasites.**

## 7- Développement Durable

Le service assainissement contribue au quotidien aux actions de développement durable grâce au traitement efficace des eaux usées du territoire permettant ainsi la protection de la salubrité publique, l'environnement, la qualité des eaux notamment pour la conchyliculture, la baignade... Nous améliorons les conditions de vie de nos habitants en optimisant la qualité du service rendu, en modernisant et réhabilitant nos ouvrages et nos réseaux ou en créant de nouveaux équipements... De nombreux chantiers sont lancés chaque année participant à l'activité économique d'entreprises spécialisées.

Focus sur quelques actions :

↳ **L'exploitation du système d'assainissement de la CARA avec son délégataire, la Compagnie des Eaux de Royan, bénéficie de la triple certification Qualité Sécurité Environnement (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001), délivrée par AFAQ-AFNOR Certification.**

↳ **L'efficacité énergétique est recherchée pour réduire la consommation d'électricité** (suivi des consommations, optimisation des réglages des équipements notamment)

↳ **Avec le double objectif de réduire les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des Golfs situés sur le territoire de la CARA, un partenariat a été établi afin de les arroser avec les eaux traitées issues de 2 STEP dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires.**

Sont concernées les Stations d'Épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre d'un côté et de l'autre les Golfs de ces mêmes villes.

Ainsi, le **Golf de Royan à Saint-Palais-sur-Mer a utilisé 166 000 m<sup>3</sup> d'eaux traitées** en 2018 pour l'arrosage de ses pelouses. Sur la **commune des Mathes, il y a eu 140 000 m<sup>3</sup> d'eaux traitées réutilisées** pour l'arrosage d'espaces verts (golf, Club Med, espaces verts communaux).

***Cela représente donc une économie d'eau potable de 306 000 m<sup>3</sup> (250 000 m<sup>3</sup> en 2017) soit la consommation annuelle d'environ 5 500 habitants (sur une base de 150 L/jour/personne).***

*Le tarif de cette vente d'eaux traitées par nos STEP aux Golfs est de 0,0284 € HT/m<sup>3</sup> en 2018.*

Depuis 2008 (année de mise en service de la STEP des MATHES), environ 2 millions de m<sup>3</sup> d'eaux traitées ont été réutilisées préservant d'autant la ressource en eau.

## C) Bilan financier

2,1049 € TTC / m<sup>3</sup> en 2018 (prix du service assainissement collectif hors redevance agence de l'eau)

### 1- Les modalités de tarification

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2018 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 17 novembre 2017.

La Compagnie des Eaux de Royan est rémunérée selon les modalités du contrat d'affermage reçu en Préfecture le 29 juin 2006 et de l'avenant n°1 du 28 décembre 2012. La rémunération est indexée annuellement en application de la formule de variation indiquée dans le contrat d'affermage. L'évolution du prix se fait par application d'une formule d'indexation prenant en compte un gain de productivité de 1,10 % / an et les conditions de révision des tarifs prévus au chapitre IX du contrat.

La facturation auprès des clients est réalisée par la Compagnie des Eaux de Royan.

### 2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube

#### Comparaison 2017-2018

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2018	Prix 2017	Prix 2018	Prix 2017
Partie fixe (€ HT)	57,35	56,76	56,06	56,06
Prix au m <sup>3</sup> (€ HT)	0,6205	0,6141	0,3480	0,3480

#### Comparaison 2018-2019

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2019	Prix 2018	Prix 2019	Prix 2018
Partie fixe (€ HT)	59,20	57,35	56,06	56,06
Prix au m <sup>3</sup> (€ HT)	0,6405	0,6205	0,3480	0,3480

### 3- La facture d'eau

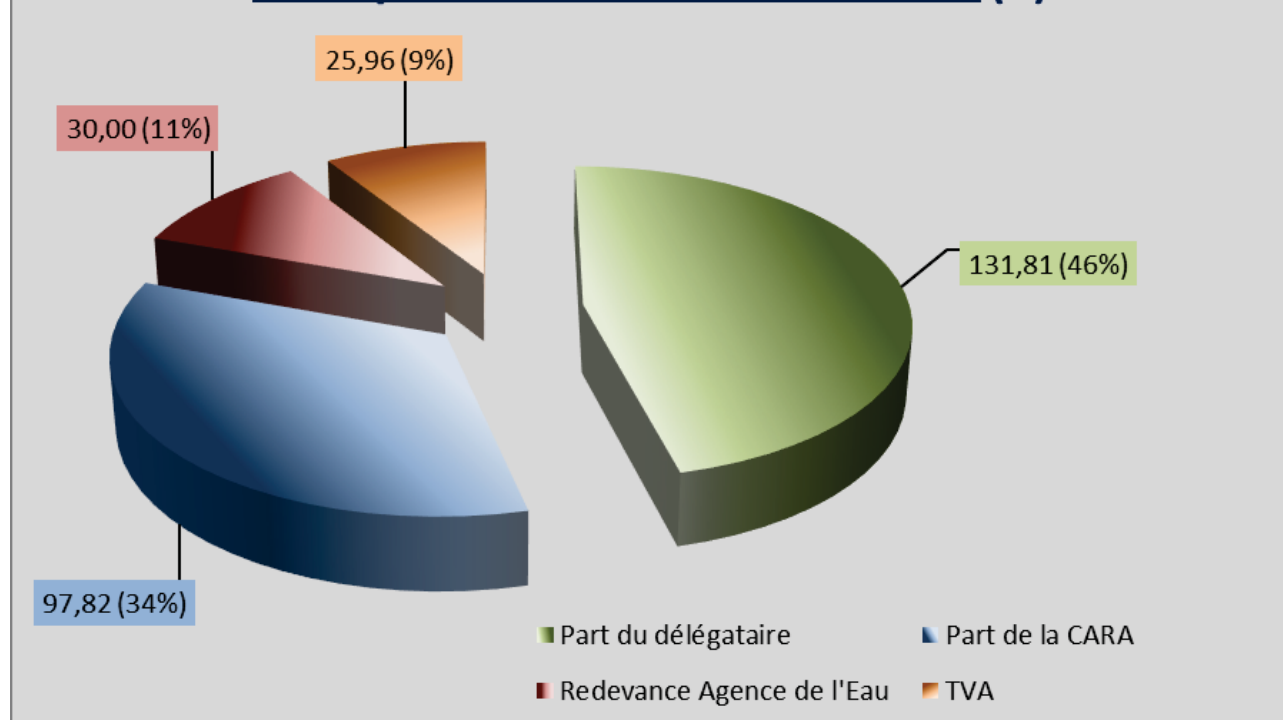
Comparaison 2017-2018 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup> :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m <sup>3</sup>	Prix unitaire 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (€)	Montant 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (€)	Montant 1 <sup>er</sup> janvier 2017 (€)	Évolution 2017 / 2018 %
<b>Part du délégataire</b>					
Abonnement annuel		57,35	57,35	56,76	+ 1
Consommation	120	0,6205	74,46	73,69	+ 1
<b>Part de la collectivité</b>					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10%)			22,96	22,83	+ 0,6
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			<b>252,59</b>	<b>251,10</b>	<b>+ 0,6</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,0654</b>	<b>1,0583</b>	<b>+ 0,7</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			<b>2,1049</b>	<b>2,0925</b>	<b>+ 0,6</b>

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> soit 33,00 € TTC pour 120 m<sup>3</sup>. Le montant total de la facture est donc de 285,59 € soit **2,38 € TTC/m<sup>3</sup> en 2018**.

## Composition du prix de l'assainissement en 2018 pour une facture de 120 m<sup>3</sup> (€)



**Comparaison 2018-2019 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup> :**  
(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m <sup>3</sup>	Prix unitaire 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (€)	Montant 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (€)	Montant 1 <sup>er</sup> janvier 2018 (€)	Évolution 2018 / 2019 %
<b>Part du délégataire</b>					
Abonnement annuel		59,20	59,20	57,35	+ 3,2
Consommation	120	0,6405	76,86	74,76	+ 3,2
<b>Part de la CARA</b>					
Abonnement annuel		56,06	56,06	56,06	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10%)			23,39	22,96	+ 1,9
<b>Sous total TTC « assainissement »</b>			<b>257,27</b>	<b>252,59</b>	<b>+ 1,9</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC hors abonnement</b>			<b>1,0874</b>	<b>1,0654</b>	<b>+ 2,1</b>
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC avec abonnement</b>			<b>2,1439</b>	<b>2,1049</b>	<b>+ 1,9</b>

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,25 € HT/m<sup>3</sup> soit 33,00 € TTC pour 120 m<sup>3</sup>. Le montant total de la facture est donc de 290,27 € soit 2,42 € TTC/m<sup>3</sup> en 2019.

## 4- Les autres recettes d'exploitation

Traitement des matières de vidange :

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2018	Prix 2017	Prix 2018	Prix 2017
Prix € au m <sup>3</sup>	7,22 pour STEP Saint-Georges-de-Didonne	7,15 pour STEP Saint-Georges-de-Didonne	1,00	1,00
	7,23 pour STEP La Tremblade	7,17 pour STEP La Tremblade		

Prix total 2018 :

- 8,22 € HT/m<sup>3</sup> pour les matières dépotées à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne,
- 8,23 € HT/m<sup>3</sup> pour les matières dépotées à la STEP de La Tremblade.

## 5- Synthèse des recettes d'exploitation 2018

### \* Les recettes

↳ Surtaxe Assainissement :	6 047 661,97 €
↳ Participation au raccordement (PRE et PFAC) :	584 000,00 €
↳ Matières de vidanges :	17 332,17 €
↳ Primes pour épuration :	388 305,00 €
↳ Recettes diverses :	97 706,58 €
<b>↳ Total :</b>	<b>7 135 005,72 €</b>

### \* La dette

- ↳ Montant des annuités en capital payées : 364 637,56 €
- ↳ Durée d'extinction de la dette (capacité de désendettement) : 0,08 années (0,13 en 2017)

↳ **Capital restant dû au 31 décembre 2018 : 514 179,34 €**  
(rappel au 31 décembre 2017 : 811 744 €)

## 6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CARA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues au titre de la Loi Warsmann, un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

**En 2018, il y a eu 201 117 m<sup>3</sup> concernés** (140 064 m<sup>3</sup> en 2017) soit environ **70 000 € HT accordés** aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau (439 dossiers traités en 2018 dont 355 accords et 84 refus. 402 dossiers en 2017).

Les dégrèvements accordés ont porté sur des volumes compris entre 8 et 18 166 m<sup>3</sup> (101 dossiers pour des volumes inférieurs à 100 m<sup>3</sup>, 215 pour des volumes compris entre 100 et 1 000 m<sup>3</sup> et 39 pour des volumes supérieurs à 1 000 m<sup>3</sup>).

## D) Les indicateurs de performance

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	<b>171 929</b>	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement et 79 967 abonnés
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	<b>10</b>		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	<b>3 281 T MS</b>	En Tonnes de Matières Sèches	
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	<b>2,42</b>	Prix en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit 2019 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	<b>92</b>	Indice compris entre 0 et 120	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	<b>100 %</b>		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	<b>0</b>		
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	<b>0</b>	Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	<b>7,5</b>	Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	<b>0,42</b>	Linéaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total	15,3 km de réhabilitation de réseaux gravitaires (programmations de travaux 2014 à 2018)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
P256.2	Durée d'extinction de la dette	<b>0,08 an</b>		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	<b>0,86</b>		
P258.1	Taux de réclamations	<b>0,13 / 1000 abonnés</b>		



## E) Les orientations pour l'avenir

↳ Finalisation, en 2019, de la **procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif** (gestion des réseaux et des unités de traitement).

↳ Finalisation de la **procédure de demande d'autorisation environnementale du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre et de concession d'utilisation du domaine public maritime pour le rejet des eaux traitées.**

↳ **Mise en œuvre du plan d'actions retenu dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA (SDAEU) avec notamment les études préalables pour la construction d'une nouvelle station à La Tremblade, les études pour le remplacement des canalisations de refoulement en amiante ciment, les campagnes de détection d'entrées d'eaux claires parasites dans le réseau (tests à la fumée, contrôle des branchements...).**

↳ **Réalisation d'une étude sur la faisabilité technico-économique de la réutilisation d'eaux usées traitées en irrigation agricole.**

↳ Poursuite de la **lutte contre les odeurs** tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration.

↳ **Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux.**

↳ **Programmations annuelles des travaux :**

• **Programmation 2018** (délibération du Conseil Communautaire du 17 novembre 2017) :

- collecte ( <i>extension ou création de l'assainissement sur 5 communes</i> ) :	1 176 700 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration :	6 495 000 € HT
<b>TOTAL 2018 :</b>	<b>7 671 700 € HT</b>

• **Programmation 2019** (délibération du conseil communautaire du 12 octobre 2018) :

- collecte ( <i>extension ou création de l'assainissement sur 5 communes</i> ) :	663 200 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration :	8 388 300 € HT
<b>TOTAL 2019 :</b>	<b>9 051 500 € HT</b>

## 2) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### A) Généralités

#### 1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



Les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.

Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain (nature du sol et pente) et de l'emplacement de l'immeuble.

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

## 2- Les missions

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...), **le SPANC a été créé le 25 janvier 2001** afin d'assurer sur les 34 communes de l'Agglomération les 2 missions principales prévues par le dernier arrêté du 27 avril 2012, à savoir :

- **L'examen de la conception et la vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou à réhabiliter.** Cette vérification est notamment réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 7 septembre 2009, DTU d'août 2013...) du projet présenté par l'utilisateur dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDAI).

Au moins deux visites sur site sont organisées : la première avec l'utilisateur ou son représentant pour l'examen de la conception et de l'implantation du projet et la deuxième pour la vérification de l'exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).

- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, de l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.



Ces diagnostics ont débuté en 2006.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non raccordée au réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.



## 3- Les habitations en ANC

Les usagers du SPANC sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

**5 895 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif** et 119 installations neuves mises en service.

**5 895 installations d'Assainissement Non Collectif**

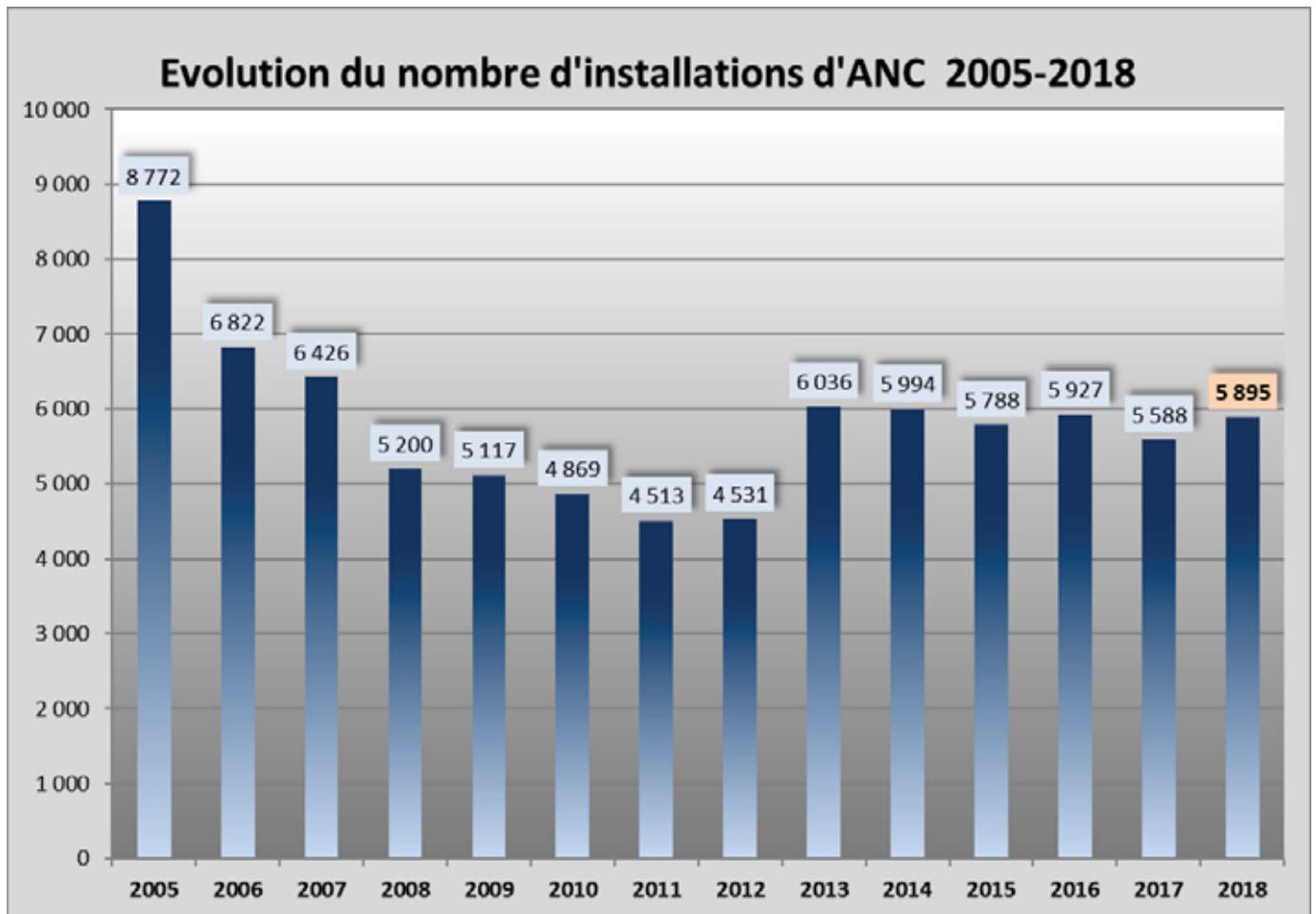
## B) Bilan technique de l'exercice 2018

### 1- Nombre d'habitations en ANC

Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA. Cependant, pour la commune signalée d'un \*, qui n'a pas encore été diagnostiquée, il s'agit d'une estimation.

Commune	Nombre d'abonnés Assainissement (AC + ANC)	Nombre d'ANC	% d'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	467	260	55,7
ARVERT	2 502	152	6,1
BARZAN	366	114	31,1
BOUTENAC-TOUVENT	148	46	31,1
BREUILLET	1 952	232	11,9
BRIE-SOUS-MORTAGNE	164	21	12,8
CHAILLEVETTE	1 015	37	3,6
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	490	288	58,8
CORME-ÉCLUSE	554	554	100,0
COZES	1 424	307	21,6
ÉPARGNES	497	379	76,3
ÉTAULES	1 690	65	3,8
FLOIRAC	249	126	50,6
GRÉZAC	530	314	59,2
LA TREMBLADE	5 616	183	3,3
LE CHAY	401	135	33,7
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	554	7	1,3
LES MATHES	4 967	200	4,0
MÉDIS	1 847	272	14,7
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 667	352	9,6
MORNAC-SUR-SEUDRE	617	33	5,3
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	789	181	22,9
ROYAN	22 656	25	0,1
SABLONCEAUX	683	335	49,0
SAINT-AUGUSTIN	1 101	52	4,7
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	8 686	68	0,8
SAINT-PALAIS-SUR-MER	6 796	36	0,5
SAINT-ROMAIN-DE-BENET*	784	600	76,5
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	1 829	84	4,6
SAUJON	4 760	152	3,2
SEMUSSAC	1 456	253	17,4
TALMONT-SUR-GIRONDE	153	13	8,5
VAUX-SUR-MER	6 452	19	0,3
<b>TOTAL CARA</b>	<b>85 862</b>	<b>5 895</b>	<b>6,9</b>



(2013 : Intégration de Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet à la CARA)

Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun. Il est transmis à tous les usagers.

## 2- Les contrôles réalisés en 2018

### \* Les installations neuves

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).



# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

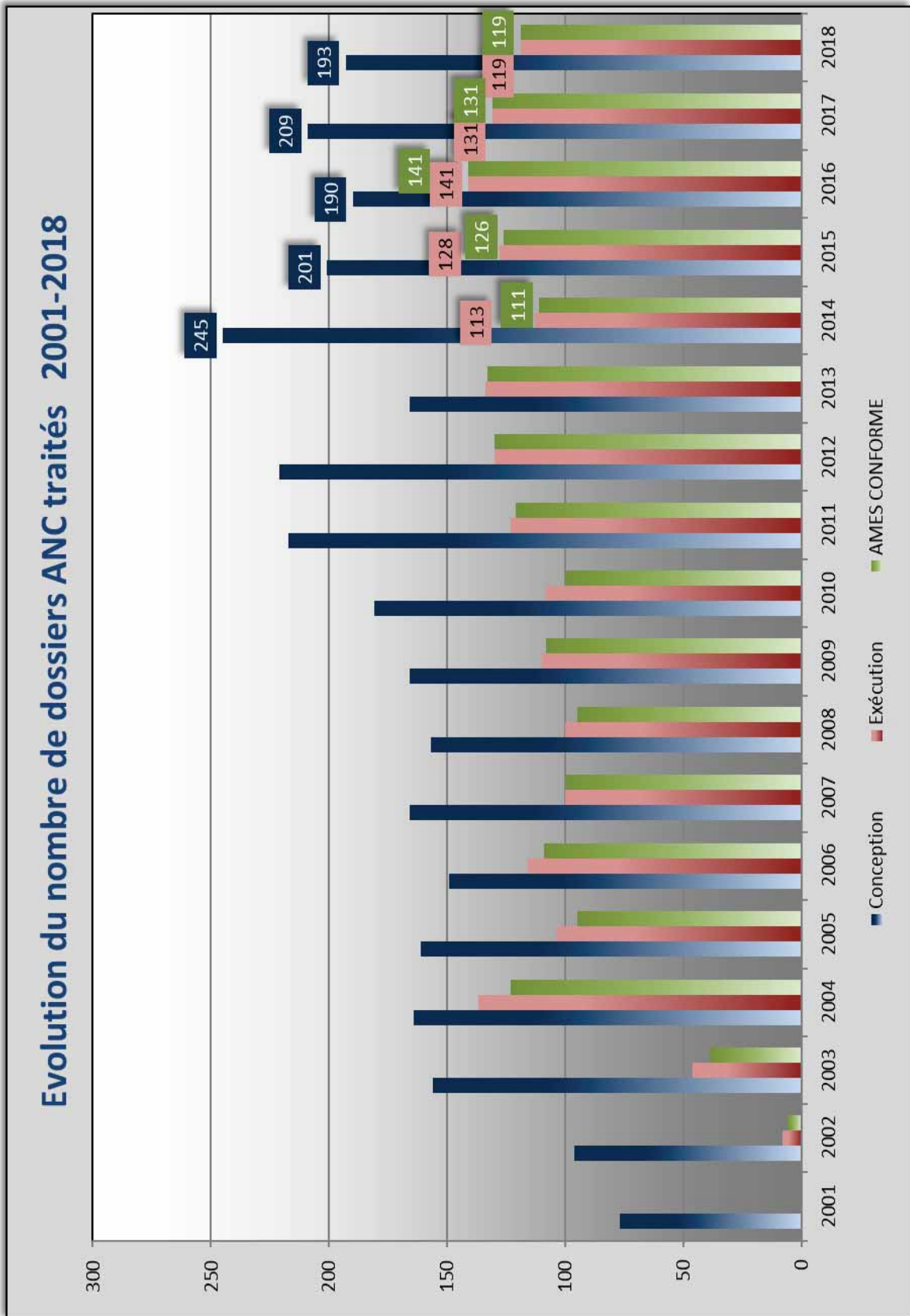
## ↳ Récapitulatif des dossiers d'ANC neufs traités en 2018 (conception, exécution)

	CONCEPTION		EXECUTION				
	Nombre de dossiers reçus	Projets autorisés à être réalisés (PC obtenu ou DT ou rénovation...)	AMES EFFECTUÉES DANS L'ANNEE				
			CONFORME	NON-CONFORME	Demande de contrôle après remblaiement	TOTAL AMES	% de conformité
ARCES-SUR-GIRONDE	5	3	3			3	100
ARVERT	5	4	3			3	100
BARZAN	1	1	1			1	100
BOUTENAC-TOUVENT	3	2	1			1	100
BREUILLET	12	10	2			2	100
BRIE-SOUS-MORTAGNE	1	1	0			0	
CHAILLEVETTE	2	2	1			1	100
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	10	10	8			8	100
CORME-ÉCLUSE	37	27	15			15	100
COZES	6	4	4			4	100
ÉPARGNES	25	18	9			9	100
ÉTAULES	3	3	1			1	100
FLOIRAC	2	2	1			1	100
GRÉZAC	15	12	8			8	100
LA TREMBLADE	6	5	1			1	100
LE CHAY	5	5	4			4	100
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	1	1	0			0	
LES MATHES	4	1	3			3	100
MÉDIS	4	4	7			7	100
MESCHERS-SUR-GIRONDE	6	3	8			8	100
MORNAC-SUR-SEUDRE	1	1	1			1	100
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	5	5	1			1	100
ROYAN	0	0	2			2	100
SABLONCEAUX	4	3	10			10	100
SAINT-AUGUSTIN	1	1	1			1	100
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	2	2	2			2	100
SAINT-PALAIS-SUR-MER	1	1	1			1	100
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	14	11	7			7	100
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	2	1	4			4	100
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	4	4	3			3	100
SAUJON	6	5	7			7	100
SEMUSSAC	0	0	0			0	
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0	0			0	
VAUX-SUR-MER							
<b>TOTAL</b>	<b>193</b>	<b>152</b>	<b>119</b>			<b>119</b>	<b>100</b>

119 installations neuves contrôlées en 2018

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

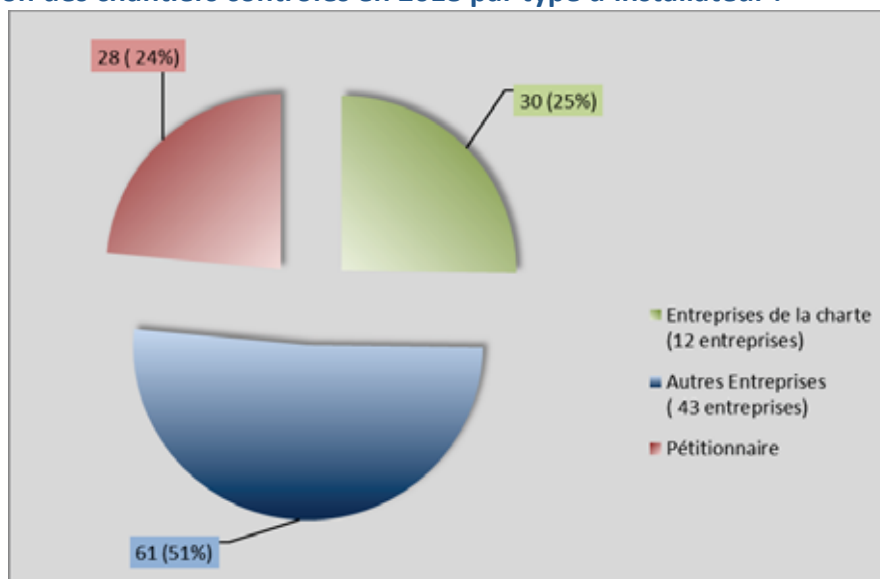
↳ Évolution du nombre de dossiers instruits entre 2001 et 2018 :



↳ Le délai d'instruction a été de 15 jours en moyenne pour l'année 2018 (délai entre l'arrivée du dossier à la CARA et l'envoi de l'avis par le SPANC ; 13 jours en 2017).

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## ↳ Répartition des chantiers contrôlés en 2018 par type d'installateur :

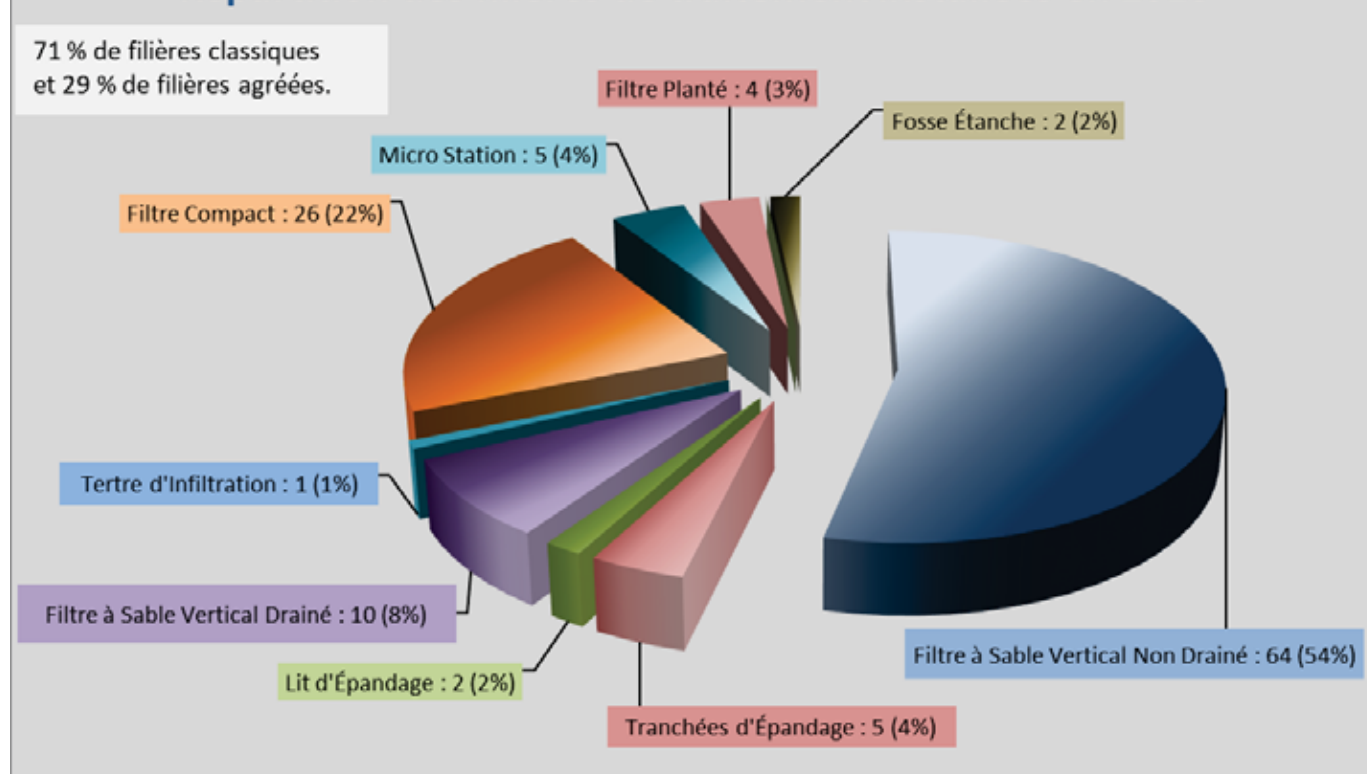


Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée aux usagers, mairies, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux et l'information des usagers...

## ↳ Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2018 :

La réglementation prévoit en effet que selon le type de sol en place, l'installation n'est pas la même afin de s'adapter aux caractéristiques du sol, à son pouvoir épurateur, à sa capacité d'infiltration... (TEFP : Tranchées d'Épandage à Faible Profondeur ; LEFP : Lit d'Épandage à Faible Profondeur ; FSVND : Filtre à Sable Vertical Non Drainé ; FSVD : Filtre à Sable Vertical Drainé...).

## Répartition des filières de traitement installées en 2018





★ Les installations existantes

311 diagnostics d'ANC existants

↳ Les diagnostics réalisés en 2018 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de diagnostics des dispositifs d'ANC existants réalisés	Nombre de diagnostics dans le cadre d'une vente réalisés
ARCES-SUR-GIRONDE	12	9
ARVERT	6	5
BARZAN	6	5
BOUTENAC-TOUVENT	1	1
BREUILLET	22	11
BRIE-SOUS-MORTAGNE	1	1
CHAILLEVETTE	30	2
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	9	9
CORME-ÉCLUSE	21	20
COZES	14	14
ÉPARGNES	12	11
ÉTAULES	34	3
FLOIRAC	6	6
GRÉZAC	13	12
LA TREMLADE	9	2
LE CHAY	2	2
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	1	0
LES MATHES	11	4
MÉDIS	9	7
MESCHERS-SUR-GIRONDE	17	14
MORNAC-SUR-SEUDRE	1	1
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	2	2
ROYAN	3	3
SABLONCEAUX	11	6
SAINT-AUGUSTIN	4	3
SAINT-PALAIS-SUR-MER	7	7
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	3	3
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	20	14
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	6	6
SAUJON	7	7
SEMUSSAC	8	5
TALMONT-SUR-GIRONDE	2	2
VAUX-SUR-MER	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>311</b>	<b>198</b>

Sur les 311 diagnostics effectués (222 en 2017), 198 l'ont été dans le cadre de ventes (183 en 2017).

**Au 31 décembre 2018, le diagnostic a été réalisé sur 32 communes, soit environ 90% du parc estimé d'ANC.**

Il ne reste à effectuer ces vérifications que sur dans la zone ostréicole et la commune de SAINT-ROMAIN-DE-BENET.

★ **Avis sur Certificat d'urbanisme : 152 avis sur CU ont été établis par le SPANC (137 en 2017)**

## C) Bilan financier

### 1- La tarification

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire le 17 novembre 2017 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).

- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation).

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

### 2- Les recettes d'exploitation

Pour l'année 2018, **les recettes d'exploitation ont été de 40 321 €** (49 742 € en 2017).

(10 710 € pour le contrôle du neuf, 10 590 € pour le diagnostic de fonctionnement et de ventes, 19 061 € de subvention de l'Agence de l'Eau).

## D) Indicateurs de performance

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	<b>12 674</b>	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement.
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	<b>110</b>		
Code de l'indicateur	Indicateur de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif		L'ensemble des communes de la CARA n'ayant pas fait l'objet du diagnostic, cet indicateur n'est pas renseigné.	

## E) Les orientations pour l'avenir

↪ **Poursuite des missions du SPANC avec notamment le diagnostic des installations d'ANC existantes dans les secteurs ostréicoles et sur Saint-Romain-de-Benet (en 2019).**

↪ **Révision du règlement du service avec intégration de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.**

## C) Communication

↳ Parution d'articles dans CARA'MAG' et les journaux :

ACTUALITÉS

24 MARS

### Portes ouvertes à la station d'épuration Les Mathes-La Palmyre

Pour son dixième anniversaire et à la faveur des cinquante ans de notre intercommunalité, la station d'épuration des Mathes-La Palmyre vous ouvre ses portes, le samedi 24 mars de 14h30 à 18 heures, dans la foulée de la journée mondiale de l'eau du 22 mars. Le service assainissement de la CARA sera heureux de vous accueillir afin de vous retracer l'histoire de cette unité de traitement, quasi unique en France du fait de son fonctionnement estival, de son intégration paysagère et de ses performances. Vous pourrez découvrir à cette occasion les spécificités d'un assainissement exemplaire, développé depuis cinquante ans au service des habitants et de la clientèle touristique dans le but de protéger l'environnement et les milieux aquatiques.

Station d'épuration des Mathes-La Palmyre  
8 allée du Carré d'as (à côté de l'hippodrome)  
17070 Les Mathes



CARA'MAG' printemps 2018

ASSAINISSEMENT

### Le collecteur de Pontailiac fait peau neuve

La réhabilitation du réseau d'assainissement va se poursuivre à Royan, dans le quartier de Pontailiac. Le remplacement d'un collecteur en béton nécessitera plusieurs mois de travaux, répartis en deux phases pour ne pas perturber l'activité estivale.

Après d'importants travaux de renouvellement de conduites d'eau potable avenue de Paris réalisés en 2017 par le Syndicat des eaux de Charrière-Mantres, c'est au tour de l'assainissement de faire peau neuve. À l'issue de ces travaux menés dans le quartier de Pontailiac par la CARA, la ville de Royan réalisera alors une réfection définitive de la voirie dans ce secteur. Un peu de patience donc, avant de bénéficier d'un axe remis à neuf.

Les eaux usées de la ville de Royan sont acheminées vers la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer. L'eau transite dans des conduites de refoulement sous pression, grâce aux pompes installées dans plusieurs postes de refoulement depuis le marché central ou le champ de foire. En 2017, le collecteur en béton armé s'est rompu dans le quartier de Pontailiac mais ces désordres ont été rapidement réparés, pendant la nuit, sans impact sur l'environnement. Des inspections télévisées ont permis de confirmer la nécessité de réhabiliter ce réseau, dégradé par les gaz issus de la fermentation des eaux usées, l'intrusion de racines ou encore les vibrations liées aux travaux et circulation sur la voirie. C'est pourquoi la CARA va engager 1,3 million d'euros HT en 2018 pour réhabiliter 1,4 km de canalisations de 50 cm de diamètre sous le boulevard de Cordouan et l'avenue de Paris, de l'office notarial au casino de Pontailiac.

La plus grande partie de ces travaux sera réalisée sans ouverture de tranchée, par la technique du chemisage (gainage) ; celle-ci permet de renforcer et réhabiliter (tranchée) des conduites en intervenant par l'intérieur de la canalisation (Caramag n°2).

Les tronçons les plus dégradés seront en revanche remplacés sur près de 350 mètres avec l'ouverture de tranchées. Pompes, bippasses provisoires (pénelation du fluide vers un circuit indépendant), travaux de raccordement de nuit, permettront de maintenir la continuité du service pendant la durée des travaux, avec un débit important d'eaux usées de 650 mètres cubes par heure.

UN CHANTIER PAR ÉTAPE :

Afin de limiter au maximum la gêne occasionnée, les travaux seront interrompus pendant la période de fréquentation touristique, les congés scolaires et les Mises de fin d'année. Ils seront achetés en deux opérations :

- **OPÉRATION N°1 :** Avenue de Paris (entre l'avenue de Limoges et l'avenue de Cognac = secteur 1).  
→ **De mi-mai au 6 juillet 2018 :** gainage de 77 m de canalisations (tracé vert) et remplacement de 95 m de canalisations (au niveau de l'église)
- **De la dixième semaine de septembre à fin octobre 2018 :** reprise des travaux pour remplacer 142 m de canalisations.
- **OPÉRATION N°2 :**  
→ **de la deuxième semaine de septembre à mars 2019 :** gainage de 1 025 mètres de canalisation (tracé vert) ; creusement de tranchées pour le remplacement de 106 mètres de canalisations à l'intersection de l'avenue de Paris et du boulevard du colonel Robert Ballet (secteur 2), et sur le boulevard Cordouan, au niveau de l'office notarial (secteur 3).



( 12 )

ASSAINISSEMENT

COZES

### Mise en service d'une station de traitement à Jauzenc



Le village de Jauzenc, à Cozes, a fait l'objet de travaux en 2017 pour la création de l'assainissement collectif des eaux usées. Trente-six branchements et 1 235 mètres de canalisations ont été aménagés pour le raccordement des habitations par l'entreprise Sogipa, pour un montant de 209 700 € HT. L'opération inclut l'installation d'un poste de refoulement permettant le transport des eaux usées, réalisé par l'entreprise Fournis pour un montant de

30 200 € HT. Une station de traitement d'une capacité de 140 équivalents habitants (EH), a également été implantée au sud du village. Les travaux d'un montant de 249 800 € HT ont été effectués par les sociétés ATE et AEC (groupement). La mise en service de l'équipement est effective depuis le mois de décembre. Les riverains peuvent désormais se raccorder à ce nouveau réseau, dans lequel il est interdit d'évacuer ses eaux pluviales.

### Une filière d'épuration biologique adaptée aux petites collectivités

Compact et discret, le procédé d'épuration retenu à Jauzenc est celui des filtres plantés de roseaux, une filière de traitement à cultures flexibles sur support fin (gravier, sable), en association avec des disques biologiques.

Les eaux brutes sont d'abord prétraitées en amont, un dégrillage avec tamis rotatif permettant de retenir les matières non biodégradables.



Les eaux usées s'écoulent ensuite à travers des disques biologiques qui supportent une microflore épuratrice ; partiellement immergés, ces disques sont en rotation permanente ce qui favorise l'oxygénation des bactéries. La bécasse ainsi bête préleve les matières organiques et azotées pour les digérer et les dégrader.



Les effluents sont alors injectés par pompage dans les filtres plantés de roseaux qui contribuent à la séparation des eaux traitées et des boues. À Jauzenc, trois casiers de 32 m<sup>2</sup> chacun fonctionnent alternativement une semaine sur trois pour cette étape de clarification finale.



Ces lits assurent un stockage et une minéralisation des boues avant de rejeter dans le milieu naturel les eaux traitées, via des bassins d'infiltration.

( 13 )

CARA'MAG' été 2018

ASSAINISSEMENT

Extension et réhabilitation du réseau d'assainissement



Les trente-sept habitations du hameau de Challiconnais, situé au nord de Mûles, auront bientôt accès au réseau d'assainissement collectif. Le chantier débute avec la pose de trois mètres de canalisations dans les veines du village. Le système de collecte sera enterré à une profondeur naturelle vers un poste de relèvement situé en contrebas. Un réseau de transfert (240 m de conduite de relèvement et 715 m de tuyaux en fonte) achèvera ensuite les eaux usées vers les conduites existantes. Le coût total des travaux est de 429 034 euros TTC. Au final, 43 branchements seront réalisés.

À Combe-Ecluse, le chantier d'assainissement collectif qui a débuté en avril par la pose des postes de relèvement s'est poursuivi, mi-mai, avec les premiers terrassements dans la rue de Chez Joussel. Le secteur de l'école sera réhabilité en grande partie pendant la période des vacances scolaires d'été. Cinquante branchements, près de 2 km de réseaux, deux postes de relèvement et une station de traitement seront réalisés en priorité pour raccorder le bourg à l'assainissement collectif. Puis s'en suit 3 km de conduites et deux postes de relèvement qui seront créés lors de la deuxième phase de l'opération. Ainsi, après deux ans de travaux, le nouveau réseau collectif d'assainissement devrait être mis en service fin 2019.

À Saint-Sulpice-de-Royan, la réhabilitation par la CARA du réseau d'assainissement sur une partie de l'avenue Pasteur va débuter au mois de juin, ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable de l'ensemble de la voie (avec le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime). Ces travaux, menés en parallèle, seront réalisés en tranchées continues pour la partie nord. Concernant l'assainissement, en « aval », il s'agit d'un renouvellement intégral des 581 mètres linéaires de canalisations et des 28 branchements existants, ainsi que la réalisation d'un forage horizontal. À cela s'ajoutent une extension de réseau de 45 mètres linéaires avec la création de deux branchements, et la réhabilitation ponctuelle de quelques branchements en partie « amont ». Le durée du chantier d'assainissement est de 7 semaines et de 7 semaines pour celui de l'eau potable.

RÉVISION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le cadre de la révision des zonages d'assainissement collectif / assainissement non collectif des 23 communes de la CARA, une enquête publique est organisée du 11 juin au 13 juillet 2018 pour recueillir l'avis du public sur ces données.

Le projet de zonage pourra être consulté dans chaque mairie ainsi qu'au siège de la CARA et sur son site internet.

Chacun pourra consigner ses observations dans les registres d'avis ouverts à cet effet ou les faire parvenir par écrit à la commission d'enquête à l'adresse ci-dessous.

CARA'MAG' hiver 2018 : visite de la station de Saint-Palais-sur-Mer par des représentants de « Estuaire Pour Tous »

À Saint-Palais-sur-Mer, questions-réponses en direct de la station d'épuration

Après la journée portes ouvertes organisée le 24 mars à la station d'épuration des Mathes-La Palmyre, une visite guidée a été organisée le 26 octobre à l'unité de traitement de Saint-Palais-sur-Mer. Cette nouvelle ouverture au public devait permettre de répondre aux nombreuses questions du collectif Estuaire pour tous, invité à la suite d'une première rencontre avec sa présidente, Maryse Rimoult, accompagnée de quelques membres du conseil d'administration en septembre dernier.



Les différentes étapes des traitements des effluents, boues et air ont ainsi été présentées aux visiteurs de façon pédagogique puis de manière plus ciblée avec chiffres à l'appui. Les techniciens ont notamment expliqué comment la modernisation continue des équipements de la station, depuis sa mise en service en 1978, lui confèrent aujourd'hui souplesse et sécurité d'exploitation. Plusieurs autres sujets ont été abordés au cours de l'après-midi, le jeu des questions-réponses se poursuivant sur le réseau d'assainissement, le schéma directeur d'assainissement, la réutilisation des eaux traitées, la désodorisation ou encore la qualité des eaux de baignade.

**QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE.** Les interdictions de baignade érogatoires ont été sur plusieurs communes du littoral soit alors liées au rejet dans l'océan, au Puits de l'Aulaire, des eaux traitées par la station de Saint-Palais-sur-Mer ? Les analyses de la qualité des eaux de baignade, effectuées cet été par l'Agence régionale de santé (ARS), montrent depuis le début de la saison 2018 une dégradation de la situation globale, sans explication spécifique, sur les communes de Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer et Saint-Palais-sur-Mer, indique Jean-Marc Bouffard, maire de Saint-Georges-de-Didonne et

vice-président de la CARA en charge de l'assainissement. Cette situation nous a d'ailleurs conduits avec mes quatre autres collègues maires à solliciter des investigations sur l'estuaire auprès du préfet de région afin d'identifier les causes. Les analyses de l'ARS attestent en revanche que les plages situées juste en aval du rejet d'eau traitées au Puits de l'Aulaire présentent cette année encore d'excellents résultats. « Depuis de nombreuses années, les plages de La Grande Côte, des Combats et des Pins de Cordouan sont classées en A et de qualité excellente. » C'est donc que la station n'a pas eu d'impact sur la qualité des eaux de baignade », rappelle Jean-Marc Bouffard.

DÉCHETS

Identification des conteneurs d'ordures ménagères pour les professionnels

Le nouveau marché pour la collecte en porte-à-porte des déchets (ordures ménagères, emballages recyclables, journaux et déchets verts) attribué le 14 avril 2017 à la société Covid'previl Finalisation de pacos électroniques sur les 2 000 conteneurs

des professionnels (artisans, commerçants, associations, administrations) soumise à la redevance spéciale. Après une période de test fin 2018, la généralisation de cette mesure permettra une facturation à la levée de bac.

CARA'MAG' automne 2018

QUALITÉ

Assainissement : la CFFM investit dans votre commune

De nouveaux chantiers sont menés dans les communes de l'Agglomération pour renouveler le réseau public d'assainissement.

- **A BREUILLET.** La route départementale 140, qui permet de relier la paroisse d'Arvor à Royan, sera fermée plusieurs semaines à la circulation à partir du 1<sup>er</sup> octobre, entre Breuillet et le hameau de Teuignac. Le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et la CARA vont en effet y mener un chantier consistant à renouveler 22 branchements et près de 2 kilomètres de conduites d'eau potable et d'assainissement dans ce secteur stratégique, avant les aménagements et la réfection du tapis d'arrosage par le Département. Une déviation sera mise en place par Saint-Sulpice-de-Royan. Des itinéraires de déviation ponctuelle, en fonction de l'avancement des travaux, permettront également aux riverains de circuler. L'accès aux commerces sera maintenu. Les bus scolaires pourront circuler matin et soir sur la route départementale pendant les travaux : en journée, la ligne n° 22 sera en revanche déviée : les usagers seront informés des modifications d'itinéraires et d'arrêts de bus. Le chantier, qui doit durer jusqu'en mars 2019, sera interrompu pour les fêtes et congés de fin d'année, du 22 décembre au 13 janvier (avec récupération à la circulation). Le montant des travaux s'élève à 950 000 euros HT pour l'eau potable et 271 000 euros pour l'assainissement. Des aménagements de sécurité seront ensuite réalisés aux croisements de la route de Royan et des routes de Teuignac et de Champagnelles par le Conseil départemental. Ces opérations précéderont la réfection de l'arrosage de la route départementale.
- **A L'ÉCOURLE.** D'importants travaux vont débuter mi-septembre

pour renouveler 120 mètres de canalisations gravitaires dans la Grand rue, entre la mairie et le port. Les anciennes conduites en amiant-ciment seront remplacées par des tuyaux en PVC de 160 mm de diamètre, ainsi que 460 mètres de conduites de relèvement à partir du poste de relèvement situé sur le port. Ce chantier, qui représente un investissement de 407 500 euros HT, doit durer quatre mois. Il sera suivi par un viabilisation ambulatoire de cet axe principal mené par la commune.

- **A SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE.** Des travaux d'assainissement ont débuté en septembre rue du Docteur Maudet, en face du stade Colette Basson (renouvellement de 140 mètres de conduites en fonte), et sur le boulevard de Larrie de Teuignac (120 mètres de réseau renouvelés ainsi que 45 branchements pour 298 700 euros HT), avant la réfection de ces deux voies, respectivement menées par la commune et le Conseil départemental.


LE LITTORAL-avril 2018 : visites-ouvertes STEP des Mathes-La Palmyre

Visite en famille d'une "machine à laver l'eau"

Près d'une centaine de visiteurs ont pu découvrir la station d'épuration de La Palmyre, le 24 mars, à l'occasion d'une journée portes ouvertes organisée par la CARA.



Les familles peuvent voir de près le fonctionnement de la station.

que 2,1 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à des services fiables d'approvisionnement en eau potable et que plus de 80% des eaux usées retournent dans l'écosystème sans avoir été traitées ou stabilisées.

10 ans de mise en service pour la station

Mise en service le 1<sup>er</sup> juillet 2008, la station d'épuration des Mathes-La Palmyre fête enfin son dixième anniversaire. Les agents de la CARA ont retracé l'histoire de cette unité de traitement quasi-unique en France, en raison de son fonctionnement uniquement estival, de ses performances et de son intégration dans le paysage, avec un vrai esprit architecturale. Les grandes étapes de l'épuration ont pu être expliquées de façon pédagogique, en parcourant les différents bâtiments de la station. Les enfants présents auront retenu qu'une station est "une machine à laver l'eau", et que la pollution est une ressource.

duits par la production de boues : boues qui seront déshydratées et stockées ou apportées dans les champs des agriculteurs adhérents à cette démarche. L'air est également traité dans trois grosses tours avant d'être rejeté à l'atmosphère.

Chiffres clés

Avec 5 stations d'épuration de taille importante, 19 stations de taille moindre, 400 postes de renforcement et près de 1 000 km de canalisations, la CARA dispose d'une capacité opérationnelle de 326 545 équivalents-habitants. Plus de 5,5 millions de mètres cubes d'eau usées ont été épurés en 2017, et 3 300 tonnes de matières sèches de boues valorisées en épandage agricole. On compte 78 000 abonnés sur le territoire de la CARA, soit 93% des habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Résidents secondaires des Mathes-La Palmyre ou habitants de Saint-Palais-sur-Mer, les familles, accompagnées d'une dizaine d'enfants, ont été accueillies par les techniciens et le vice-président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) délégué à l'assainissement, Jean-Marc Bouffard.

La date n'a pas été choisie au hasard. En ouvrant ses installations d'assainissement au public, la CARA souhaite donner un élan à la journée mondiale de l'eau (chaque 22 mars), en rappelant

SUDOUEST-9 février 2018 : Mise en place du réseau à Corme-ÉCLUSE

CORME-ÉCLUSE

Les travaux d'assainissement collectif démarrent en avril

Mardi soir, le maire Olivier Marin, avec son conseil municipal, a tenu une réunion publique dans la salle des fêtes. 80 Conseillers ont participé à cette rencontre sur les travaux d'assainissement collectif dans le bourg et les zones annexes. La présentation a été assurée par les représentants du service assainissement de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), maître d'ouvrage du projet. Ces travaux coûteront 17,8 M€ et s'appuieront sur la CARA.



Les participants au séminaire de service assainissement de la CARA.

La présentation a été assurée par les représentants du service assainissement de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), maître d'ouvrage du projet. Ces travaux coûteront 17,8 M€ et s'appuieront sur la CARA. La présentation a été assurée par les représentants du service assainissement de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), maître d'ouvrage du projet.

Les travaux d'assainissement collectif démarrent en avril. Les travaux d'assainissement collectif démarrent en avril. Les travaux d'assainissement collectif démarrent en avril.

Un coût de 17,8 millions HT pour les travaux d'assainissement collectif. Les travaux d'assainissement collectif démarrent en avril.

SUDOUEST-10 mars 2018 : Réhabilitation du réseau Grand Rue à L'Éguille-sur-Seudre

L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE

La Grand-Rue fermée à la circulation jusqu'en mars



La Grand-Rue sera fermée à la circulation, entre la mairie et le port, à partir du 1<sup>er</sup> octobre et jusqu'en mars 2019. L'accès aux commerces du centre-bourg sera maintenu pendant les travaux. Une déviation sera mise en place par la RD 733 pendant le chantier. Les travaux seront interrompus du 22 décembre au 13 janvier, pour les fêtes de fin d'année.

LE LITTORAL-11 mai 2018 : Réhabilitation du refolement champ de foire à Royan

Le Littoral - vendredi 11 mai 2018

Royan

Importants travaux avenue de Paris

D'importants travaux sont annoncés, à partir du 14 mai, avenue de Paris à Pontaillec.



Les élus, les représentants des services techniques, les représentants du bureau d'étude et les entrepreneurs, venus présenter les travaux, le 2 mai.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) engage, à compter du 14 mai, d'importants travaux de rénovation du réseau public d'assainissement, avenue de Paris à Pontaillec. Ces travaux, concernant la canalisation descendante du réseau de refolement des eaux usées, située avenue de Paris, vers le boulevard Condman.

par l'introduction d'une chemise de gainage, garantissant l'étanchéité de la canalisation sur toute la longueur fragilisée.

Des travaux à hauteur de 1 300 000 euros HT

À l'issue de ces travaux, la ville de Royan va réaliser une réfection définitive de la voirie. Lors de la séance publique d'explications qui s'est déroulée le 5 mai au siège de la CARA, les élus, Jean-Marc Bouffard, vice-président en charge de l'assainissement pour la communauté d'Agglomération, et Marie-Nuelle Pelzer adjointe à la Ville de Royan en charge des travaux, ont tenu à préciser que cette opération se déroulera par phase et sera interrompue fin juin pour la saison estivale jusqu'à mi-septembre. Pour limiter la gêne, une grande partie des travaux se déroulera la nuit, et des déviations ponctuelles sur les rues adjacentes seront mises en place.

SUDOUEST-5 septembre 2018 : Travaux à BREUILLET

Route : de longues perturbations à prévoir

BREUILLET Les travaux de la route départementale entre Taupagnac et Breuillet à partir du 1<sup>er</sup> octobre vont changer les habitudes.

STÉPHANE DURAND



Le maire de Breuillet, Jacques Lys, participera à la réunion d'information le 12 septembre.

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et le syndicat des eaux de la Charente-Maritime vont lancer à partir du 1<sup>er</sup> octobre d'importants travaux sur la Départementale 940 entre le lieu-dit Taupagnac et Breuillet. Les réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement vont être réhabilités. Ce qui veut dire que la circulation sur cet axe très fréquenté, notamment pour se rendre dans la presqu'île d'Arvert depuis Saint-Basles, Nias et Royan, va être sérieusement perturbée pendant une vingtaine de semaines, la durée du chantier, avec une interruption du 22 décembre 2018 au 13 janvier 2019.

Une fois le chantier de réhabilitation des réseaux terminé, la Direction des Infrastructures du Département procédera à l'application d'un miroir à hauteur de la route de la Simardière jusqu'à Taupagnac. Les usagers de la route disposeront donc d'un bel ombrage à l'issue des travaux. Un aménagement améliorant la sécurité est aussi prévu pour réduire la vitesse au croisement de la route de Royan et des routes de Taupagnac et de Charente-le-Pont.

Portes ouvertes de la STEP LES MATHES-LA PALMYRE le 24 mars 2018 dans le cadre des 10 ans de la station, de la journée mondiale de l'eau et des 50 ans de la CARA (une centaine de visiteurs dont une dizaine d'enfants).

## D) Synthèse

L'Agglomération Royan Atlantique est compétente en matière d'assainissement sur les 33 communes qui la composent. Ce service a en charge à la fois l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.

### Assainissement Collectif :

La gestion du réseau public d'assainissement et des ouvrages d'épuration a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER).

**Le réseau d'assainissement est formé par 969 km de canalisations** (722 km en gravitaire et 247 km en refoulement).

Il y a **410 postes de refoulement** dont 229 sont télésurveillés.

**Le traitement des eaux usées ainsi collectées est effectué par :**

- 5 Stations d'Épuration,
- 12 Lagunes,
- 4 Filtres Plantés de Roseaux,
- 2 Filtres à Sable,
- 1 Disques Biologiques + Filtres Plantés de Roseaux.

Seule 1 commune ne dispose pas en 2018 de l'assainissement collectif (Corme-Écluse mais les travaux sont en cours dans le bourg).

**La capacité épuratoire totale est de 326 545 Équivalents Habitants.**

**93 % des habitations de la CARA sont desservies par un réseau public soit 79 967 abonnés.**

Il y a eu **6,2 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées épurées** par les différentes unités de traitement.

**3 419 tonnes de boues** ont été valorisées par épandage agricole et compostage.

Le prix du service est fixé par le contrat d'affermage pour la part du délégataire soit 57,35 € HT / an pour la partie fixe et 0,6205 € HT / m<sup>3</sup> pour la partie variable.

La **part de la collectivité** est fixée par délibération du Conseil Communautaire et représente **56,06 € HT / an en partie fixe et à 0,3480 € HT / m<sup>3</sup>** pour la partie variable.

Soit un **prix total assainissement pour 120 m<sup>3</sup> de 285,59 € TTC** (agence de l'eau incluse) soit **2,38 € TTC / m<sup>3</sup>.**

## Assainissement Non Collectif :

**5 895 habitations disposent d'une installation d'Assainissement Non Collectif.**

Le Service Public Assainissement Non Collectif a vérifié, en 2018, le respect de la réglementation pour 193 projets et a **contrôlé la bonne exécution des travaux de 119 installations neuves.**

D'autre part, le **bon fonctionnement de 311 installations existantes a été vérifié dont 198 dans le cadre de ventes immobilières.**

Ces services donnent lieu à **des redevances d'un montant de 90 € pour le contrôle du neuf et de 50 € pour le diagnostic de l'existant.**

## Avenir :

Le plan d'actions prévu dans le cadre du schéma directeur d'assainissement des eaux usées sera mis en œuvre.

Le service va poursuivre ses travaux d'extension et de réhabilitation du réseau public d'assainissement, la lutte contre les odeurs et les entrées d'eaux parasites dans le réseau ainsi que l'amélioration des équipements existants.

Les diagnostics des ANC existants seront poursuivis notamment dans les secteurs ostréicoles et Saint-Romain-de-Benet et le règlement sera révisé.

## Accueil et information des usagers :

### \* Agglomération Royan Atlantique - Service Assainissement

107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex – Tél. : **05.46.22.19.20.**

**Assainissement Collectif : Tél. 05.46.39.64.00. Mail : [assainissement@agglo-royan.fr](mailto:assainissement@agglo-royan.fr)**

**Service Public Assainissement Non Collectif : Tél. 05.46.39.64.04. Mail : [spanc@agglo-royan.fr](mailto:spanc@agglo-royan.fr)**

Accueil téléphonique et dans les locaux du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30.

### \* Compagnie des Eaux de Royan

13 rue Paul-Émile Victor – 17640 VAUX-SUR-MER Tél. : **05.81.31.85.01.**

Service d'astreinte téléphonique 7j/7 et 24h/24 pour toutes les urgences Tél. : **05.81.91.35.02.**

À compter du 23 avril 2019 et suite à la signature du nouveau contrat de délégation de service public, la gestion des réseaux collectifs et des unités de traitement est assurée par la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique « CERA » :

13 rue Paul-Émile Victor – 17640 VAUX-SUR-MER Tél. : **05.46.77.99.17.**

E) Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)  
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019  
CHIFFRES 2018

# L'agence de l'eau vous informe



**LE SAVIEZ-VOUS ?**

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 € TTC/m<sup>3</sup> (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

**POURQUOI DES REDEVANCES ?**

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.



## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).



### Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

## LES AIDES DE L'AGENCE\*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



### Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

\* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

## EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

### POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

### POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

### POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

### AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitent : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



### BILAN DU 10<sup>ème</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



## L'agence de l'eau Adour-Garonne

### La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4  
Tél. 05 61 36 37 38  
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



 @Adour\_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)  
© mars 2010, Agence de l'eau Adour-Garonne - Créatifs photos : F. Dorzouet, M. Lebienic



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.



# L'EAU C'EST LA VIE...



# PRÉSERVONS-LA ... !

